



Pour une meilleure intégration de la transition agroécologique dans les projets financés par le groupe AFD

NOTE DE POSITIONNEMENT

AFD, juillet 2023

L'élaboration de ce document par l'AFD a fait l'objet d'un appui technique dans le cadre d'une prestation de l'IRAM pour le compte de l'AFD. Pour autant, le positionnement de l'AFD exprimé dans ce document ne correspond pas nécessairement au point de vue de l'IRAM.

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	4
INTRODUCTION	5
1. ETAT DES LIEUX ET ENJEUX DE LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE	7
1.1 UN CONCEPT DYNAMIQUE	7
1.1.1. L'agroécologie : science, ensemble de pratiques et mouvement social	7
1.1.2. Une inscription à l'agenda international	10
1.2 CONTROVERSES AUTOUR DES PRATIQUES AGRICOLES ASSOCIEES A L'AGROECOLOGIE	11
1.3 UNE INTEGRATION PROGRESSIVE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES	13
1.4 LES BAILLEURS DE L'AGROECOLOGIE SOUS LA LOUPE : UNE EXIGENCE ACCRUE DE REDEVABILITE	14
2. BILAN DE L'INTERVENTION DE L'AFD EN FAVEUR DE LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE	16
2.1. EVOLUTION DE L'APPROCHE « AGROECOLOGIQUE » A L'AFD	16
2.2. BILAN QUANTITATIF EX-ANTE DES PROJETS OCTROYES ENTRE 2015 ET 2020	17
2.3. DES FINANCEMENTS A LA DEMANDE DES CONTREPARTIES ET EN DIALOGUE AVEC ELLES	18
3. LE GROUPE AFD ET L'AGROECOLOGIE : UNE AMBITION ET UN POSITIONNEMENT RENOUVELES	21
3.1. L'AGROECOLOGIE AU CŒUR DE LA STRATEGIE DU GROUPE AFD DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA BIODIVERSITE	21
3.2. MIEUX CARACTERISER L'ACTION DU GROUPE AFD EN FAVEUR DE L'AGROECOLOGIE : QUALIFIER EX-ANTE LES PROJETS CONTRIBUANT A LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE	22
3.2.1. Les principes d'une grille de qualification	22
3.2.2. S'appuyer sur des références internationales dans le domaine	22
3.2.3. Méthode de qualification ex-ante de la contribution à la TAE	23
3.2.4. Des éléments internes d'analyse à faire coïncider avec cette grille	27
3.2.5. Modes d'utilisation de la qualification	29
3.3. ORIENTATIONS POUR RENFORCER L'INTEGRATION DE L'AGROECOLOGIE DANS LES PROJETS FINANCES PAR LE GROUPE AFD	36
ANNEXE 1 : DEFINITIONS	38
ANNEXE 2 : INDICATEURS AGREGEABLES AGROECOLOGIE	45
BIBLIOGRAPHIE	47

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Les 5 niveaux d'intégration de l'agroécologie selon S. Gliessman	8
Figure 2 : Synthèse des évolutions du concept d'agroécologie au fil du temps.....	9
Figure 3 : L'agroécologie : science, ensemble de pratiques et mouvement social	9
Figure 4 : Les transitions agroécologiques	10
Figure 5 : Les 10 éléments de l'agroécologie de la FAO.....	11
Figure 6 : Part du financement international dédiée au financement de la TAE selon la revue bibliographique du CIDSE.....	14
Figure 7 : Séquence de projets agro-écologiques octroyés à Madagascar	17
Figure 8 : Nombre & montants des projets dans le portefeuille de la division ARB intégrant l'agroécologie	17
Figure 9 : Correspondance entre niveaux de Gliessman et les 10+ éléments de la FAO/HLPE	23
Figure 10 : Arbre à décision pour qualifier ex ante la contribution du projet à la TAE	25
Figure 11 : Grille de qualification et typologie des projets en faveur de la TAE	26
Figure 12 : TAE, 10 principes FAO et Dimensions DD	28
Figure 13 : TAE & co-bénéfices potentiels Biodiversité	29
Figure 14 : Approches pour une TAE par thématiques d'intervention	31

LISTE DES SIGLES

ACT	<i>Agroecology Criteria Tool</i>
AE	Agroécologie
AFD	Agence Française de Développement
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
CIDSE	Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
DeSIRA	Development Smart Innovation through Research in Agriculture
DyTAES	Dynamique pour une transition agroécologique au Sénégal
E&S	Environnemental et social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
GES	Gaz à Effet de Serre
GTAE	Groupe de travail sur les transitions agro-écologiques
HLPE	Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition
IFC	Société financière internationale
INTPA	Direction générale du développement et de la coopération de l'Union Européenne
IPES-Food	Panel international d'experts sur les systèmes alimentaires durables
Iram	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
KfW	Banque Publique d'Investissement Allemande (Kreditanstalt für Wiederaufbau)
ODD	Objectifs de Développement Durable
OGM	Organisme génétiquement modifié
OSC	Organisation de la Société Civile
PAA	Plan d'action agroécologique
FBPP	Financement Budgétaire de Politiques Publiques (anciennement dénommé « Prêt de politiques publiques »)
PSE	Paielements pour Services Environnementaux
SCV	Semis Sous Couvert Végétal
SPG	Système participatif de garantie
TAE	Transition Agroécologique

RESUME EXECUTIF

L'Agence française de développement s'engage, depuis une vingtaine d'années, dans le soutien à la transition agroécologique (TAE) des systèmes agricoles. Au fur et à mesure de la progression des connaissances sur l'agroécologie, l'AFD a financé des projets promouvant des pratiques agroécologiques de plus en plus diversifiées, s'inscrivant peu à peu dans une approche territoriale. Publiée en septembre 2022, la stratégie d'intervention du Groupe AFD sur l'Agriculture, le Développement Rural et la Biodiversité engage résolument le Groupe dans le soutien à la transition agroécologique considérant que **les systèmes de production agroécologiques combinent des performances économiques, sociales, environnementales et sanitaires**. L'AFD s'attache, dans les opérations qu'elle finance, à ce que la TAE converge avec l'intérêt économique des producteurs, reconnaît le risque associé à toute évolution des pratiques et s'assure de la compatibilité de la transition avec les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces trois conditions sont nécessaires pour garantir l'adhésion des partenaires de l'AFD à cette transition.

L'ambition de cette note de positionnement est d'établir un langage commun pour caractériser l'action du Groupe AFD en faveur de l'agroécologie. Basé sur les méthodologies qui font aujourd'hui référence dans la communauté scientifique internationale (5 niveaux de transition des systèmes alimentaires de Gliessman, les 10 éléments de la FAO et les 13 éléments du HLPE), l'outil proposé est une **grille d'analyse visant à déterminer la contribution ex-ante d'un projet à la TAE**. Après avoir questionné l'apport du projet à un changement structurel des systèmes agricoles et alimentaires en faveur de la TAE et/ou à une intervention à l'échelle de l'agrosystème – de la parcelle au territoire – la classification dresse 4 catégories :

- les projets dits « **précurseurs** » de la TAE, car ils permettent d'initier une transition en optimisant l'usage des ressources naturelles ;
- les projets dits « **initiateurs** » de la TAE, car ils permettent de mettre en place des alternatives aux niveaux des exploitations agricoles ou des territoires ;
- les projets dits « **catalyseurs** » de la TAE, car ils permettent de créer un environnement favorable à la mise en place de la TAE ;
- les projets dits « **transformateurs** » en TAE, car ils interviennent aussi bien à l'échelle des exploitations agricoles, des territoires qu'à des niveaux plus systémiques (structuration de filière ou lien avec les politiques agricoles par exemple).

Cette double lecture en 5 niveaux, cumulables et non hiérarchiques, constitue tant **un outil d'aide à la décision** pour les équipes projets du Groupe AFD qu'un **outil d'aide au dialogue** avec les contreparties sur la transition agroécologique. Il doit aussi permettre à l'AFD de renforcer **la redevabilité sur ses financements dédiés à la TAE**. Dès lors qu'un projet est qualifié comme contribuant à la TAE, les indicateurs suivants seront systématiquement renseignés par les bénéficiaires des financements de l'AFD : nombre d'exploitations agricoles familiales et superficie en conversion vers des systèmes agroécologiques.

Afin de renforcer l'intégration de l'agroécologie dans les opérations qu'il finance, **le Groupe AFD formule dans cette note des orientations opérationnelles** sur ses méthodes (démarches multi-acteurs, complémentarité entre projets...) ainsi que le suivi et l'évaluation de ses interventions (production de références en appui à la prise de décision politique par exemple). Le Groupe AFD s'attachera également à promouvoir des diagnostics territoriaux pour l'analyse des contextes et des leviers de changement, à accompagner le renouvellement des approches d'appui aux exploitations agricoles, à soutenir les acteurs et réseaux engagés pour l'agroécologie, à accompagner la construction de politiques publiques favorables à la TAE. **L'atteinte des Objectifs de Développement Durable suppose une transformation des systèmes alimentaires résolument tournée vers l'agroécologie.**

INTRODUCTION

L'agroécologie s'impose de plus en plus – au Nord comme au Sud – comme un modèle d'intensification écologique pour des systèmes à faible niveau d'intrants (parfois dits « traditionnels ») et un modèle alternatif aux agricultures dites « conventionnelles », ou issues de la Révolution verte et à leurs effets négatifs, autant sur le plan environnemental que social.

Le modèle de la Révolution verte s'est développé au cours de la période 1960-1990 dans beaucoup de pays du Sud sur la base de variétés végétales à haut rendement, l'utilisation intensive d'engrais et de produits phytosanitaires, la mécanisation/motorisation, etc. En ce sens, il rejoint les modèles agricoles dits « intensifs » des pays du Nord basés sur l'utilisation intensive de ces mêmes facteurs de production. Malgré les effets spectaculaires sur les rendements agricoles, les techniques utilisées ont conduit à une « artificialisation » progressive des agroécosystèmes et provoqué d'importantes externalités négatives par i) leur contribution au changement climatique, ii) la dégradation de la biodiversité, des sols et des ressources en eau ; iii) la dépendance aux énergies non renouvelables ; iv) ses effets sur la santé et la situation nutritionnelle des ménages. Elle a également entraîné une perte de leurs fonctionnalités écologiques : cycles naturels (eau, carbone, phosphore, etc.), fertilité des sols, réseaux trophiques, diversité génétique, biodiversité, etc. Il est aujourd'hui largement reconnu qu'une nouvelle révolution agronomique s'avère nécessaire : elle doit permettre de **repenser le modèle agricole pour produire plus et mieux en optimisant les interactions biologiques dans les agroécosystèmes et en réduisant les impacts négatifs sur l'environnement**.

En France, le « **projet agroécologique** » adopté en 2012 entend accompagner et amplifier un changement de paradigme dans les modes de production agricole, afin que ces derniers mobilisent davantage les fonctionnalités des agroécosystèmes et réduisent leur dépendance aux intrants externes ou la surexploitation des ressources naturelles.

Au niveau international, la coopération française a promu les systèmes de semis sous couvert végétal (SCV) à partir des années 2000 dans le cadre d'un plan intégrant des projets dans quelques pays et un programme transversal d'accompagnement, devenu à partir de 2007, le Programme d'actions multi-pays en agroécologie. Une quinzaine d'années plus tard et après une évaluation aux résultats mitigés¹, une nouvelle génération de projets a vu le jour et intègre des approches plus larges de l'agroécologie. L'AFD a ainsi renouvelé son engagement en faveur de l'agroécologie comme une alternative économiquement et socialement viable par rapport aux modèles « conventionnels » d'intensification des systèmes agricoles. La **transition agroécologique (TAE)** décrit ainsi l'ensemble des processus dynamiques, interconnectés, par lesquels de nouveaux systèmes de production basés sur les principes de l'agroécologie remplacent progressivement et durablement des systèmes conventionnels².

L'agroécologie est portée aujourd'hui au niveau mondial comme une alternative crédible pour relever un ensemble de défis interconnectés auquel sont confrontés les pays du Sud. En effet :

- Elle pourrait apporter une contribution durable à la sécurité alimentaire et la nutrition³, et répondre aux attentes des consommateurs en produits alimentaires sains et diversifiés.
- Elle permet de valoriser les savoir-faire des producteurs et productrices, et devrait permettre de fournir des emplois décents pour une part importante de la population mondiale et en améliorer les conditions de vie.
- Elle rend de nombreux services écologiques, comme le maintien de la fertilité des sols ou de la qualité de l'eau, la restauration de paysages dégradés et permet d'accroître la biodiversité dans les zones rurales.
- Elle constitue une réponse pour lutter contre le changement climatique. Le secteur des terres (forêt, agriculture) représente un des rares puits possibles de carbone. Par conséquent, elle se trouve au cœur des mécanismes d'atténuation, en favorisant par exemple le stockage du carbone dans les sols (cf. Initiative 4 pour 1000 portée par la France⁴) et en réduisant le recours aux engrais de synthèse, mais également des mécanismes d'adaptation par la diversification réintroduite dans les systèmes agricoles.

¹ Levard, Vogel, et Castellanet, « Agroécologie : évaluation de 15 ans d'actions d'accompagnement de l'AFD ».

² <https://www.afd.fr/fr/actualites/agenda/lafd-et-le-cirad-lagriculture-durable-pour-construire-un-monde-en-commun>.

³ FAO, « L'Agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Compte-rendu du Symposium international de la FAO. »

⁴ <https://www.4p1000.org/fr>.

- Elle permet par son approche systémique couvrant l'ensemble des dimensions écologique, socioculturelle, économique et politique des systèmes alimentaires, de contribuer à la santé des territoires dans le cadre *One Health* (« une seule santé » humaine, animale et environnementale).

Les contraintes économiques ne doivent toutefois pas être sous estimées : délai de retour sur investissement, prise de risques et freins liés à l'innovation, etc.

L'ambition de la transition agroécologique ne relève pas d'un simple ajustement des pratiques actuelles, mais vise à transformer les systèmes alimentaires et agricoles, en s'attaquant de manière intégrée aux causes profondes des problèmes et en s'inscrivant dans la durée.

Alors que le Groupe AFD renouvelle ses ambitions en faveur de l'agroécologie dans son cadre d'intervention sectoriel « Agriculture, développement rural et biodiversité » et sa stratégie « Transition territoriale et écologique 2020-2024 », qu'elle bénéficie d'un recul intéressant sur l'intégration de l'agroécologie (au-delà des SCV) dans les opérations qu'elle finance, et afin de répondre aux exigences accrues de redevabilité, il est apparu nécessaire de faire le point sur les expériences passées ou en cours de l'AFD ainsi que d'autres bailleurs et de renouveler son positionnement afin de mieux guider ses interventions quant à l'intégration de l'agroécologie dans ses opérations. Au-delà de la clarification du champ sémantique se rapportant à l'agroécologie, il s'agit d'apporter une vision claire sur les moyens et modalités de sa déclinaison opérationnelle dans les projets.

La présente note résulte de travaux ayant mobilisé la diversité des services et des entités du Groupe AFD. D'autres bailleurs ont également été consultés : l'UE/INTPA, le FIDA et la KfW.

Cette note de positionnement s'organise autour des parties suivantes : 1) l'état des lieux et les enjeux de la transition agroécologique (TAE) ; 2) le bilan de l'intervention de l'AFD et d'autres bailleurs en faveur de la TAE ; 3) l'ambition et le positionnement renouvelés du Groupe AFD en faveur de la TAE, 4) la caractérisation de la contribution à l'agroécologie des interventions financées et 5) les orientations retenues pour mieux intégrer la TAE dans les interventions du Groupe AFD.

1. ETAT DES LIEUX ET ENJEUX DE LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE

1.1 UN CONCEPT DYNAMIQUE

1.1.1. L'agroécologie : science, ensemble de pratiques et mouvement social

Les premiers usages du terme « agroécologie » remontent aux années 1930 (Doré & Bellon, 2019). Le « pionnier » **Basil Bensin**, agronome d'origine russe (1881-1973), y fait référence dans différents ouvrages et définit pour la première fois l'agroécologie comme une « **écologie appliquée à la nature** ». Il pose dès cette période les bases d'une agroécologie à trois niveaux d'appréhension : la parcelle, la région agricole et la science, au service de systèmes plus productifs et plus équitables.

Les décennies qui suivent - des années 1950 aux années 1970 - n'ont pas recours au terme « agroécologie » mais permettent de documenter des pratiques agricoles « alternatives », sous le prisme disciplinaire des différents auteurs qui s'y attachent. Par exemple : étude intégrée des relations des cultures avec leur milieu, écologie agricole (Girolamo Azzi, Juan Papadakis), biologie des sols et contrôle intégré des ravageurs (Wolfgang Tischler), distribution géographique des plantes cultivées et liens avec des facteurs géographiques, mais aussi culturels et sociaux (Karl Klages), ethnobotanique et conservation des variétés cultivées (Efraim Hernandez Xolocotzi). Ces auteurs apportent à la construction de l'agroécologie, chacun suivant leur discipline (agronomie, écologie, géographie, zoologie, biologie...) et peuvent être réunis par leur vision interdisciplinaire et systémique de l'agriculture, ainsi que par des approches comparatives. Ces auteurs s'intéressent en premier lieu aux cultures (céréales notamment) ; l'élevage est quasiment absent de leurs écrits.

Les années 1970-1980 sont marquées par les transformations des systèmes agricoles, face à l'enjeu essentiel de sécurité alimentaire d'une population grandissante et de plus en plus urbaine. Face aux « conséquences économiques, sociales et environnementales négatives » de ce modèle, l'agroécologie réapparaît dans les milieux académiques. L'auteur de référence, qui reste parmi les plus cités pour ses définitions de l'agroécologie, est Miguel Altieri, agronome chilien et professeur à l'Université de Berkeley. Il publie l'ouvrage *Agroécologie : bases scientifiques d'une agriculture alternative*⁵, ouvrage qui pose les fondements théoriques de l'agroécologie, et présente un certain nombre de pratiques agricoles qui constituent encore l'agroécologie à ce jour, citant également des exemples de pratiques agricoles traditionnelles. Les premières éditions de l'ouvrage sont largement centrées sur les pratiques agricoles, mais les éditions suivantes s'ouvrent aux dimensions socio-économiques et à la gestion durable des écosystèmes. Miguel Altieri propose **5 principes de l'agroécologie** qui font encore référence à ce jour, bien qu'ils aient été élargis dans les éditions suivantes, intégrant davantage le rôle des animaux et les dimensions sociales :

- Accroître l'accumulation de matière organique et le recyclage des éléments minéraux ;
- Favoriser l'activité biologique des sols ;
- Favoriser les mécanismes de régulation naturelle des populations d'adventices, d'insectes et d'agents pathogènes ;
- Minimiser les pertes de ressources (sols, eau, ressources génétiques) ;
- Augmenter la biodiversité dans les agroécosystèmes, et les synergies entre leurs composantes.

Stephen Gliessman apporte également un ouvrage de référence *Agroécologie : l'écologie des systèmes alimentaires durables*, ouvrage pédagogique plusieurs fois réédité. Gliessman approfondit les définitions et introduit le concept d'agroécologie comme « **l'écologie des systèmes alimentaires durables** ». Il est membre du panel d'experts internationaux IPES-Food⁶. Parmi les apports importants de Gliessman, on peut souligner sa **classification à cinq niveaux des évolutions du système alimentaire** (cf. figure ci-après). Les trois premiers niveaux décrivent les étapes de transformation possibles au niveau des exploitations agricoles (en conversion depuis un système de production industriel ou conventionnel) et les deux niveaux suivants décrivent les évolutions allant au-delà du niveau de l'exploitation agricole avec une transformation incluant les systèmes alimentaires, voire les sociétés dans leur ensemble. Cette classification en 5 niveaux est très largement utilisée dans les

⁵ Dont la version française publiée en 1986 est préfacée par René Dumont.

⁶ <https://www.ipes-food.org/>

outils d'analyse de la transformation agroécologique des systèmes, comme il sera détaillé dans les prochaines parties.

Plus récemment (années 1990-2000), la dimension sociopolitique a été plus fortement introduite dans les définitions de l'agroécologie, grâce aux apports d'autres disciplines (géographie, sociologie, économie...) mais aussi du fait du lien croissant entre l'agroécologie et les revendications sociales (défense de la paysannerie, alternatives à l'agriculture et aux systèmes alimentaires industrialisés, droits fonciers...). Eduardo Guzman fait partie des auteurs qui promeuvent cette approche transdisciplinaire de l'agroécologie, intégrant les savoirs locaux paysans et les pratiques historiques. En France, ce mouvement rejoint l'agroécologie promue et médiatisée par Pierre Rabhi, qui propose un modèle en recherche d'une dimension spirituelle et humaniste.

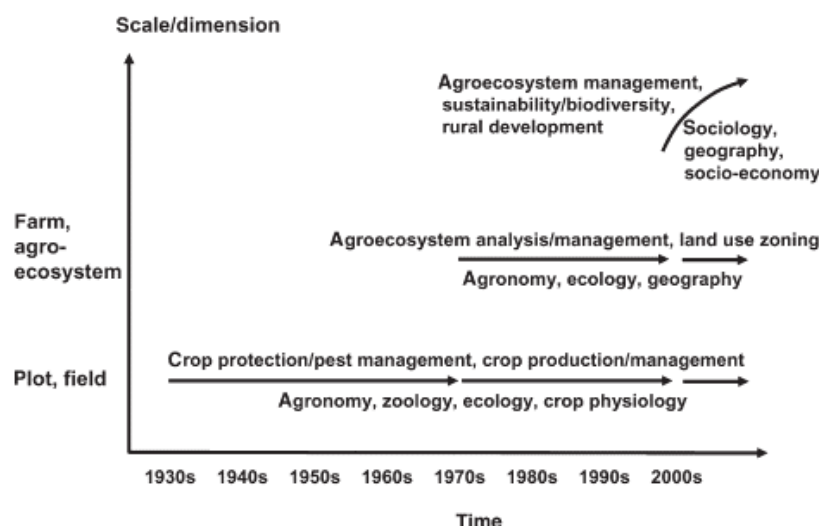
Figure 1 : Les 5 niveaux d'intégration de l'agroécologie selon S. Gliessman⁷



Dans leur article de synthèse, Wezel et alii (2009) schématisent les évolutions du concept d'agroécologie comme suit : **d'une approche relativement centrée sur la parcelle cultivée, le concept d'agroécologie s'est progressivement étendu à des approches au niveau de l'agroécosystème, puis au niveau du système alimentaire (voire de la société), à mesure que des auteurs de différentes disciplines enrichissaient le concept de leurs visions et définitions.**

⁷ Infographie par la fondation Biovision (<https://www.biovision.ch/fr/home/>).

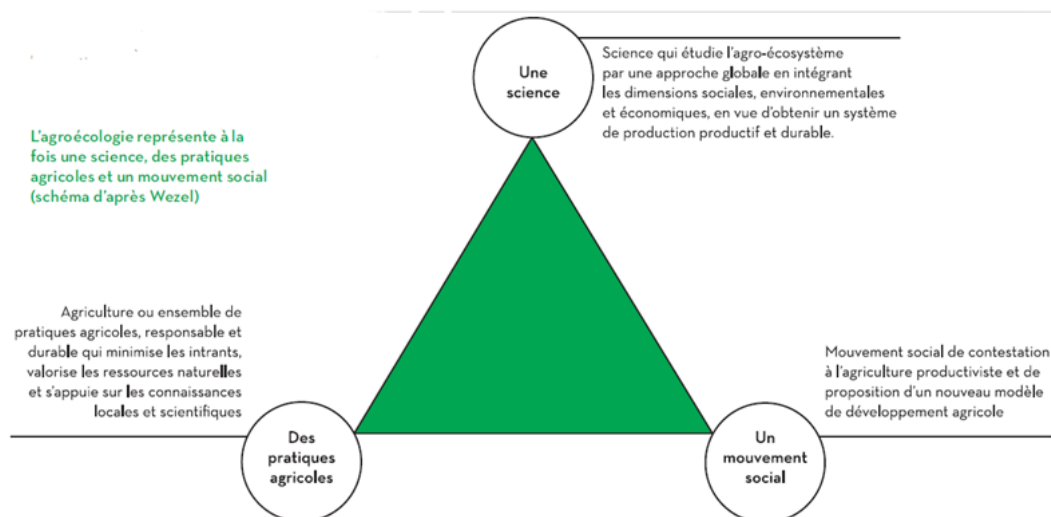
Figure 2 : Synthèse des évolutions du concept d'agroécologie au fil du temps ⁸



Ces définitions successives se recoupent par leur approche systémique du système de production (ou du système alimentaire), leur recherche en faveur d'alternatives à l'agriculture conventionnelle, l'attention portée aux processus écologiques, à la valorisation des savoirs locaux, et enfin par l'interdisciplinarité de l'approche par opposition à une approche purement agronomique (ouverture aux dimensions économiques, sociales et politiques, etc.).

Par l'étude de différentes situations locales, l'analyse de Wezel & alii (2019) – souvent reprise dans la littérature – souligne que le terme « agroécologie » désigne aujourd'hui à la fois une **discipline scientifique, un ensemble de pratiques agricoles ou un mouvement social**.

Figure 3 : L'agroécologie : science, ensemble de pratiques et mouvement social⁹



Ces auteurs reconnaissent que « ces différentes significations du terme agroécologie causent une confusion entre les scientifiques et le public, et [ils] recommandent que ceux qui publient en utilisant ce terme soient explicites dans leur interprétation ».

La transition agroécologique est un ensemble de processus dynamiques permettant d'évoluer vers de nouveaux systèmes basés sur les principes de l'agroécologie. La trajectoire dépend du point de départ et il serait plus juste de parler « des transitions agroécologiques ». Les transitions agroécologiques concernent en premier lieu les systèmes de production à base de monocultures

⁸ Wezel et al., « Agroecology as a Science, a Movement and a Practice. A Review ».

⁹ Inter-Réseaux Développement Rural, « Agroécologie en Afrique de l'Ouest et du Centre : réalités et perspectives ».

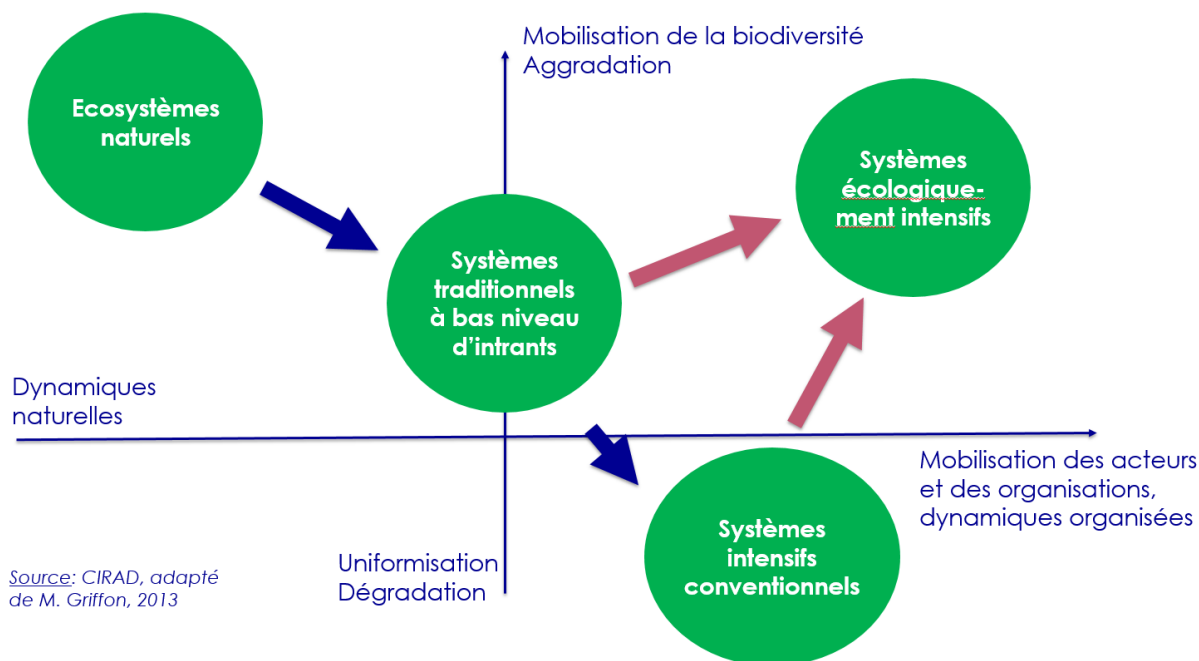
intensives à fort niveau d'intrants chimiques. **Néanmoins, pour une large partie des agricultures du Sud, la transition correspond à une trajectoire d'évolution directe vers des systèmes à plus haute valeur environnementale et sociale, sans passer par la voie des systèmes conventionnels intensifs basés sur l'utilisation massive d'intrants chimiques.** Des systèmes différents peuvent aussi cohabiter dans un même pays, voire dans les mêmes exploitations, par exemple avec du maraîchage consommateur de pesticides et des cultures de céréales ou tubercules n'utilisant pas ou très peu d'intrants.

S'inspirant de la représentation ci-dessous de Michel Griffon¹⁰, la transition agroécologique apparaît comme la capacité à développer des systèmes de production innovants en mobilisant simultanément les leviers biologiques et les leviers organisationnels et institutionnels.

L'axe vertical est de **nature biophysique**. Il rend compte de la mobilisation croissante de la biodiversité en remplacement des intrants chimiques (pesticides principalement) et fossiles. Cet axe prend également en compte l'objectif d'amélioration de l'efficacité d'utilisation des ressources (eau, énergie, sols ...) et celui de l'optimisation des cycles biogéochimiques dans les systèmes de production.

L'axe horizontal est de **nature organisationnelle et institutionnelle**. Il rend compte du rôle déterminant des dynamiques concertées entre les producteurs et l'ensemble des acteurs du développement agricole dans la mise en place des systèmes agroécologiques, de l'échelle de la parcelle à celle du territoire.

Figure 4 : Les transitions agroécologiques

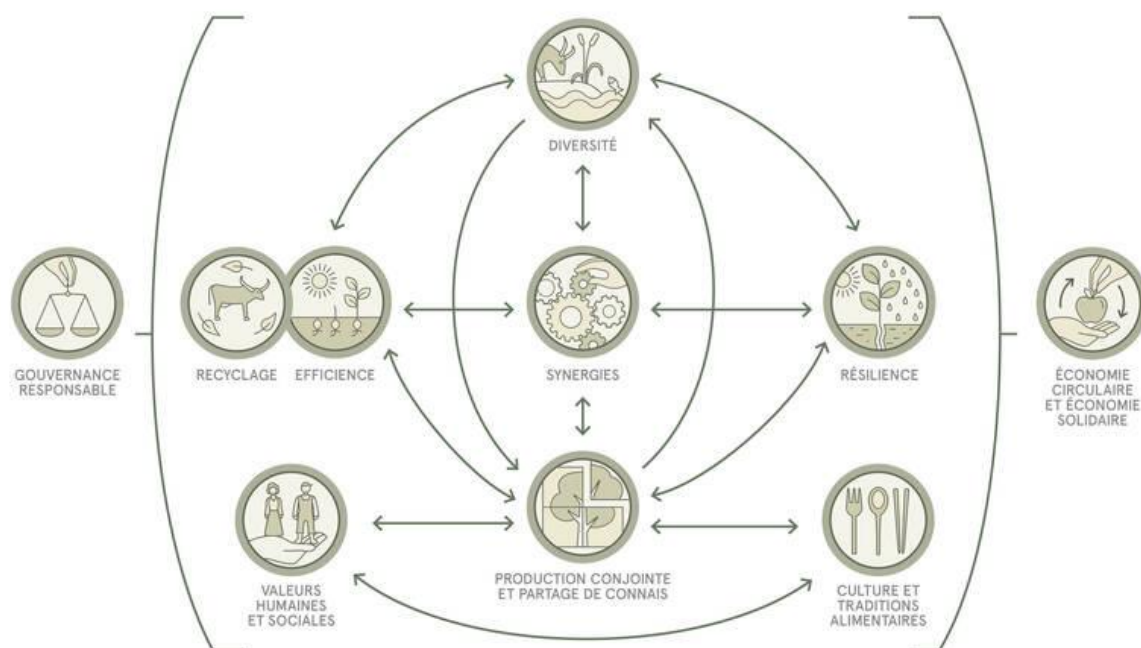


1.1.2. Une inscription à l'agenda international

A partir de 2014, la FAO lance un processus multipartite visant à générer un cadre commun pour définir l'agroécologie : ce processus donne lieu à deux Symposiums internationaux et à l'adoption des « **10 éléments de l'agroécologie** » par les 197 membres de la FAO.

¹⁰ Adapté de M. Griffon, « Qu'est-ce que l'agriculture écologiquement intensive ? », M. Griffon, Editions Quae, 2013

Figure 5 : Les 10 éléments de l'agroécologie de la FAO¹¹



En 2019, le 14^{ème} rapport du **Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE)** du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) porte sur les approches agroécologiques. Il fait également référence pour la définition d'un cadre commun mondial. S'inspirant des 10 principes de l'agroécologie de la FAO, il retient 13 principes agroécologiques, proposant une vision plus large notamment autour des droits, de l'équité sociale et de la participation.

En 2021, le sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires¹² a donné lieu à la création d'une **Coalition pour la transformation des systèmes alimentaires par l'agroécologie** et a réaffirmé l'engagement en faveur d'une transformation profonde des systèmes alimentaires : « Des mesures progressives pour améliorer l'efficacité de l'approche dominante de la révolution verte, bien que nécessaires, ne sont pas suffisantes pour relever les défis climatiques, environnementaux, de santé humaine et sociaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ».

1.2 CONTROVERSES AUTOUR DES PRATIQUES AGRICOLES ASSOCIÉES À L'AGROÉCOLOGIE

On le constate au regard de la littérature scientifique, des analyses de la société civile ou des bailleurs, les courants « agroécologiques » sont pluriels et peuvent faire référence à des pratiques agricoles variées. Un foisonnement de termes et de concepts se rapprochent plus ou moins de l'agroécologie ou de ses principes : agriculture biologique, agroforesterie, permaculture, agriculture régénératrice, agriculture de conservation, intensification durable, agriculture climato-intelligente, chaînes de valeurs alimentaires durables...

Le HLPE a rassemblé les différentes approches du développement agricole au sein de deux courants d'innovation dans l'agriculture. Ces deux courants proposent, selon le HLPE, des approches distinctes pour faire face aux enjeux liés à l'efficacité d'utilisation des ressources, au renforcement de la résilience, à la responsabilité sociale ou à l'empreinte écologique. D'une part, **l'intensification durable de systèmes de production** repose sur la nécessité d'augmenter de manière durable la productivité par unité de surface. Cette approche est considérée comme apportant la plus grande contribution à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la disponibilité et à la stabilité de la production alimentaire. L'agriculture climato-intelligente, l'agriculture intégrant l'enjeu nutritionnel et les chaînes de valeur alimentaires durables seraient à relier à ce courant. D'autre part, **l'agroécologie et ses**

¹¹ FAO, *Les 10 éléments de l'agroécologie*.

¹² <https://www.un.org/fr/food-systems-summit>.

approches connexes s'attachent à réduire les intrants et à favoriser la diversité, en parallèle d'une transformation sociale et politique. Selon le HLPE, les pratiques agroécologiques : (a) reposent sur des processus écologiques plutôt que sur des intrants de synthèse ; (b) sont équitables, respectueuses de l'environnement, adaptées aux conditions locales et contrôlées ; (c) adoptent une approche systémique qui s'attache à gérer les interactions entre les éléments ; et (d) favorisent un co-apprentissage entre chercheurs et les connaissances locales à l'aide de processus participatifs, et une diffusion horizontale des connaissances. Parmi les approches dites « connexes » à l'agroécologie, le HLPE inclut l'agriculture biologique, l'agroforesterie et la permaculture (bien que les leviers organisationnels et institutionnels soient moins explicitement pris en compte).

La Déclaration du Forum International pour l'Agroécologie de Nyéléni au Mali en 2015 rappelait cette distinction de manière catégorique¹³ : « [des] acteurs ont essayé de réduire [l'agroécologie] à un ensemble limité de technologies, pour offrir des outils qui semblent atténuer la crise de durabilité provoquée par l'agriculture industrielle, mais qui se conforment aux structures de pouvoir en place. Cette récupération de l'agroécologie pour perfectionner le système alimentaire industriel tout en proclamant un attachement de pure forme aux questions environnementales revêt plusieurs noms, dont « l'agriculture intelligente face au climat », « l'intensification durable ou écologique » ou « la production industrielle de monocultures d'aliments bio ». Pour nous, ces formes de production ne représentent pas l'agroécologie : nous les rejetons et nous nous battons pour dénoncer et faire obstacle à cette appropriation insidieuse de l'agroécologie ».

Pour autant, cette vision polarisée n'est pas entièrement partagée entre les acteurs : l'agroécologie reste un concept en débat. Au-delà des concepts et visions du développement agricole, la controverse touche également aux pratiques agricoles mises en œuvre dans le cadre des projets de transition agroécologique. Elle fait écho à des savoirs évolutifs, au niveau des connaissances scientifiques et des pratiques endogènes, à contextualiser. Les sujets de controverses portent notamment :

- i. Sur la taille et le type d'exploitations agricoles susceptibles de contribuer à la transition agroécologique : **l'agroécologie est-elle « réservée » aux exploitations familiales ?**
- ii. Sur **le rôle des technologies, des biotechnologies et du numérique** dans cette transition : Quels **systèmes semenciers** pour accompagner le développement de l'agroécologie ? Quels niveaux **d'investissement et de capital** pour mettre en œuvre les innovations agroécologiques ? Quelle place pour l'innovation digitale agricole ? l'agriculture de précision ? les énergies renouvelables ?
- iii. Sur la place ou non des **intrants chimiques** dans cette transition (engrais, herbicides et produits phytosanitaires) : les systèmes agroécologiques sont-ils nécessairement dépourvus d'intrants chimiques ? Quelle approche de la **santé animale** en agroécologie ?
- iv. Sur la place des **produits d'exportation** : L'agroécologie est-elle uniquement associée à des filières locales ? aux productions vivrières ?
- v. Sur les types de pratiques les plus « vertueuses », exemple : protection des sols et cultures de couverture, associations culture élevage, agroforesterie, bio, etc.
- vi. Sur la place de l'élevage ou du riz irrigué jugés très émetteurs en GES (travaux internes du Groupe AFD en cours).
- vii. Sur la place de la biodiversité dans les systèmes de culture, les systèmes d'exploitation et les paysages (débat *landsparing* vs *landsharing*¹⁴), sachant que la biodiversité est considérée comme un élément majeur favorisant la résilience des systèmes dans le contrôle des ravageurs ou des pestes, la régulation locale du climat et des cycles de l'eau, la qualité des sols et des eaux (phytoremédiation), la pollinisation, en multipliant les options face aux aléas.
- viii. Sur l'impact de ces pratiques sur la qualité des aliments (« *One Health* ») : un sol sain favorise des plantes saines et plus résistantes, des produits sains et de qualité pour les consommateurs.

¹³ <https://www.fao.org/agroecology/database/detail/fr/c/454189/>

¹⁴ Faut-il concentrer l'agriculture sur des terres et des cultures intensives en facteurs industriels pour conserver ailleurs plus d'espaces naturels riches en biodiversité (*landsparing*) ? Ou bien privilégier une agriculture plus diversifiée mais à plus faible rendement, c'est-à-dire plus extensive et donc moins économe en espaces naturels (*landsharing*) ? [Land sharing ou land sparing pour la biodiversité : comment les marchés agricoles font la différence - Archive ouverte HAL](#)

1.3 UNE INTEGRATION PROGRESSIVE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Au plan national, plusieurs pays ont progressivement adopté des politiques publiques en faveur de l'agroécologie au cours de la dernière décennie. A ce titre, la France s'est affichée en « précurseur » au niveau européen avec **son projet agroécologique « Produisons autrement »¹⁵, lancé en 2012 par le ministère de l'Agriculture**. Le plan s'est attaché à intégrer les enjeux de transition agroécologique suivant différents axes : la formation et le conseil ; le développement de projets et d'expérimentations collectives, par le biais des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ; les soutiens économiques à la transition. Sur le plan des pratiques, il s'agissait, en particulier, de favoriser la conversion en agriculture biologique, diminuer l'usage des antibiotiques vétérinaires, encourager l'apiculture, sélectionner des semences adaptées, utiliser l'arbre et enrichir les sols (dans le cadre de l'initiative 4 pour 1000). Pour l'accompagner, la loi d'Avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 a introduit dans le Code rural une définition de l'agroécologie et organisé la mise en œuvre du plan. La définition retenue dans le code rural met l'accent sur la « triple performance » économique, sociale et environnementale.

Le plan « Produisons autrement » a pu faire l'objet de contestation pour avoir tenté de réunir les courants agroécologiques et d'agriculture durable¹⁶. Par ailleurs, le bilan de ces mesures est jugé « en demi-teinte » : l'appropriation de l'agroécologie dans les plans de développement rural régionaux est très variable entre les régions (« absence de consensus sur les objectifs poursuivis, faible volonté politique locale, manque de définition consensuelle, conflit de perception avec l'agriculture biologique... ») et l'intégration concrète dans les filières est difficile (« objet trop peu défini amenant à des actions parfois très éloignées de l'objectif de transition poursuivi, manque d'ambitions et de méthodologie explicite, leviers institutionnels inappropriés »). Toutefois, à travers cette politique, la France a joué, parmi les nations européennes, un rôle pionnier dans cette institutionnalisation de l'agroécologie ; et qu'elle a porté au-delà de ses frontières, notamment en se révélant une des parties prenantes solides dans son adoption par la FAO.¹⁷

Concernant la réduction des produits phytosanitaires, la France lance le plan Ecophyto I en 2008. En 2015, devant la faiblesse des résultats, un plan Ecophyto II est défini dans lequel l'objectif de -50% de réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques agricoles est repoussé en 2025 avec un objectif intermédiaire de -25% à horizon 2020. Le bilan montre qu'en 2020, la dynamique de diminution est encore très faiblement enclenchée, même si une baisse significative des substances les plus à risque est enregistrée. Les zones les plus consommatrices de pesticides restent celles de grandes cultures de céréales et d'oléoprotéagineux, de viticulture et de fructiculture.

Par ailleurs, sous l'effet conjoint du remembrement agricole et du déclin de l'activité d'élevage, la surface en haies et alignements d'arbres en France métropolitaine est en constante diminution, malgré les programmes de plantations (perte estimée à 23 500 km/an entre la période 2017 et 2021).¹⁸

Dans le même temps, le nombre d'exploitation en agriculture biologique est passée de 23 198 en 2012 à 57 140 en 2021 pour les cultures végétales, et les surfaces concernées respectivement de 1 à 2,78 millions d'hectares soit 10,3% de la surface agricole française.¹⁹

Dans de nombreux pays du Sud, l'agroécologie s'est intégrée aux politiques publiques, souvent à l'issue de mouvements locaux issus de la société civile. Sans exhaustivité, sont souvent cités :

- **L'Inde**, où l'Etat d'Andhra Pradesh s'est engagé depuis 2015 dans un programme pour promouvoir et amplifier l'adoption du *Zero Budget Natural Farming*, un ensemble de pratiques agronomiques et de modifications structurelles dans les exploitations familiales ;
- **Le Mexique** qui a adopté à partir de 2018, une combinaison de politiques en faveur de la souveraineté alimentaire, du reboisement, de l'expérimentation pour une agriculture exempte de pesticides ou d'OGM et des mesures phares comme l'interdiction du

¹⁵ <https://agriculture.gouv.fr/le-projet-agro-ecologique-en-12-cles>.

¹⁶ Arrignon, « La transition agro-écologique ».

¹⁷ Doré et Bellon, *Les mondes de l'agroécologie*.

¹⁸ De Menthère, Piveteau, Falcone, Ory, *La haie levier de la planification écologique*, Rapport n°22114 CGAAER, avril 2023

¹⁹ <https://www.agencebio.org>

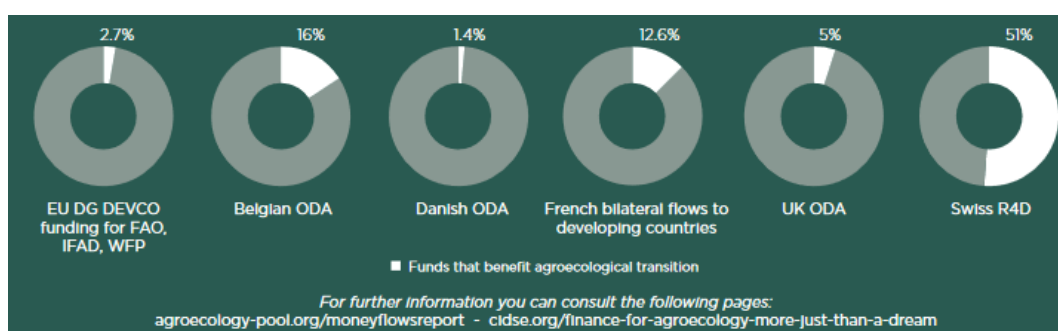
glyphosate avant d'adopter en 2020 son *Programme national de transition agroécologique* ;

- **Le Sénégal** dont le Plan Sénégal Emergent (2019-2024) prévoit un « reverdissement » du pays, notamment grâce au soutien à la Grande muraille verte, et dont le réseau DyTAES²⁰ rassemble désormais une coalition d'acteurs comprenant des organisations professionnelles agricoles, des organisations communautaires de base, des collectivités territoriales, des organisations non-gouvernementales, des chercheurs et des entreprises privées autour des enjeux de transition agroécologique afin de promouvoir différentes évolutions réglementaires.

1.4 LES BAILLEURS DE L'AGROECOLOGIE SOUS LA LOUPE : UNE EXIGENCE ACCRUE DE REDEVABILITE

En raison de l'importance grandissante de l'agroécologie dans les débats, au cours des dernières années, **un nombre croissant d'études se sont penchées sur l'action des agences internationales de développement sur les 5 à 10 dernières années**, souvent avec l'objectif de montrer le contraste entre leurs discours en faveur de la promotion de l'agroécologie et la réalité des engagements à ce stade.

Figure 6 : Part du financement international dédiée au financement de la TAE selon la revue bibliographique du CIDSE²¹



Selon IPES-food²² comme le secteur bancaire cherche généralement des retours sur investissement rapides et privilégie les solutions technologiques ciblées, l'agroécologie ne répond pas aux modalités d'investissement existantes. Les agences internationales ont donc un rôle clé à jouer pour promouvoir des services financiers favorables à la transition agroécologique²³.

L'aide publique au développement française a, plus spécifiquement, été analysée dans un rapport commandité au BASIC par trois ONG (Action contre la faim, CCFD, OXFAM), qui, selon les critères adoptés et le périmètre choisi par les auteurs, estime que 13,3% des soutiens financiers étudiés (10 ans de financements français de 2009 à 2018, soit 6,2 milliards d'euros) bénéficieraient à une réelle transition agroécologique.²⁴.

Sans s'étendre sur les résultats de ces différentes études qui portent sur des portefeuilles très variés (recherche versus projets de développement, volumes d'aide variables, nombre de projets allant de 20 à 2 500, engagement politique affiché ou pas, etc.), il est intéressant de relever certains points dans ces analyses conduites pour la plupart par des organisations de la société civile, associée avec des bureaux d'études ou une université pour l'analyse de données.

²⁰ <https://dytaes.sn/>

²¹ <https://www.cidse.org/2021/04/19/making-money-move-for-agroecology/>

²² Biovision et IPES-Food, « Money Flows: What is holding back investment in agroecological research for Africa? », <http://www.ipes-food.org/pages/MoneyFlows>.

²³ CIDSE, « Making Money Move for Agroecology ».

²⁴ <https://www.actioncontrelafaim.org/publication/une-pincee-dagroecologie-pour-une-louche-dagro-industrie/>

- Les études ont en commun le recours à la **catégorisation de Gliessman, le plus souvent associée aux 10 critères de la FAO**²⁵. Les méthodes reprennent parfois un schéma de correspondance entre ces deux visions, développé par Biovision dans le cadre de son **outil Agroecology Criteria Tool (ACT)**.
- Selon le volume du portefeuille analysé, la plupart des méthodes ont dû avoir recours à une **analyse par mots-clés** pour systématiser (voire automatiser) la classification des projets²⁶.
- Toutes les analyses se basent sur une **documentation de projet ex-ante** (activités planifiées) et non sur les réalisations des projets.
- Ces analyses considèrent le **projet dans son ensemble** et considèrent le budget global du projet pour comptabiliser les projets agroécologiques d'un portefeuille (pas de comptabilisation spécifique de la part du budget dédié aux « activités agroécologiques » dans chaque projet). Certaines méthodes tentent de distinguer les projets selon que l'agroécologie est un objectif principal du projet ou qu'elle est une activité annexe dans le projet.

On peut relever quelques limites méthodologiques dans ces études, notamment :

- Fonder l'analyse d'une contribution à l'agroécologie sur une **recherche par mots clés donne une vision partielle du projet** ; comme expliqué précédemment, l'agroécologie est un concept complexe, et ce terme est utilisé de manières diverses selon le contexte et les acteurs impliqués. La recherche par mots clés est d'autant plus contestable qu'elle se limite dans certaines méthodes aux documents disponibles en ligne. Par ailleurs, les mots-clés sélectionnés et leur interprétation en termes de classification sont parfois discutables²⁷.
- **Même lorsque l'outil ACT²⁸ est utilisé, il s'agit plutôt d'une analyse sommaire** par rapport au niveau d'exigence de l'outil : par exemple dans la méthode de l'IPES-Food, dès lors que le terme listé dans l'outil ACT (ex : agroforesterie) est présent dans le document de projet, il a été considéré que le projet y contribuait. De plus, la limite de l'outil ACT est qu'il rassemble un certain nombre de critères pour proposer une vision « radar » du projet, sans donner comme résultat une catégorisation de Gliessman. On constate donc qu'il a été nécessaire d'opérer quelques « simplifications » à l'usage de cet outil pour le lier aux catégories de Gliessman.
- Dans la classification Gliessman un projet est considéré comme « réellement » agroécologique s'il intervient au niveau des pratiques agricoles et d'un changement plus global du système agricole et alimentaire. D'un point de vue opérationnel, **il est très complexe de traiter l'ensemble de ces aspects à l'échelle d'un seul projet** (pour des raisons institutionnelles, notamment). Plusieurs méthodes choisissent d'apporter des nuances, en qualifiant les projets selon les cas de « potentiellement » ou « partiellement » agroécologique.
- Il est important de garder à l'esprit que **ces méthodologies s'adaptent à la disponibilité des informations et au volume de projets** analysés²⁹. Par ailleurs, l'agroécologie n'est rentrée que récemment dans les agendas de coopération internationale.
- D'une manière générale, **ces rapports ont une visée de plaidoyer** et les commanditaires sont engagés en faveur d'une vision de l'agroécologie relativement intégrale. Ceci influe sur les analyses réalisées : la lecture des contributions à l'agroécologie y reste assez restrictive, considérant en général les niveaux 1 et 2 de Gliessman comme non contributifs à l'agroécologie (« il n'y a pas de garantie que ces projets constituent des étapes vers une redéfinition de l'agroécosystème »)³⁰

²⁵ Étude de l'IPES Food, études sur l'aide au développement belge et danoise (UCL, 2020, The share of agroecology in Belgian official development assistance: an opportunity missed & DanChurchAid, 2020, Sustainability Starts from the Ground: Agroecology in Danish official development assistance).

²⁶ Voir l'annexe méthodologique du rapport BASIC.

²⁷ Exemple, dans la méthode BASIC, les expressions « hausse de productivité » ou « irrigation » riment avec la classification « non agroécologique ».

²⁸ <https://www.fao.org/agroecology/database/detail/fr/c/1364259/>

²⁹ 19 au total dans l'étude DanChurchAid contre 502 dans celle de l'UCL Louvain.

³⁰ CIDSE, « Making Money Move for Agroecology ».

2. BILAN DE L'INTERVENTION DE L'AFD EN FAVEUR DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

2.1. ÉVOLUTION DE L'APPROCHE « AGROÉCOLOGIQUE » A L'AFD

Les interventions soutenues par l'AFD en matière d'agroécologie s'inscrivent dans un historique d'intervention qui **remonte à une vingtaine d'années. Les approches proposées dans le cadre des projets ont connu une évolution dynamique, au fil des acquis des projets et de la progression des connaissances autour de l'agroécologie.**

Le lancement du Plan d'Action Agroécologique (PAA) – initiative regroupant l'AFD, le MAE et le CIRAD en 2000 – donne lieu aux premiers projets « agroécologiques », axés principalement sur la diffusion du Semis sous Couvert Végétal (SCV) et de l'agriculture de conservation. Ces projets visent à décliner une approche phasée : après une phase d'expérimentation de techniques de SCV en stations expérimentales (localement), quelques systèmes agricoles sont retenus et proposés à la mise en œuvre sur des parcelles par des agriculteurs pilotes « relais », avant une période de diffusion plus large, à des groupes d'agriculteurs.

A partir des années 2008, et en parallèle de l'adoption d'un nouveau programme transversal par l'AFD, le Programme d'appui multi-pays en agroécologie (PAMPA), les projets s'ouvrent à d'autres pratiques agroécologiques. Cette évolution est liée au constat de certaines limites au SCV, en particulier le fait que cette proposition technique seule est insuffisante pour répondre à un certain nombre de défis techniques auxquels l'agriculture fait face dans les zones d'intervention (notamment renouvellement de la fertilité) et qu'elle pose certains problèmes (intégration dans les systèmes de production existants, notamment). Le modèle de SCV est questionné ou adapté, selon les zones, pour prendre en compte les interactions au sein du système de production (notamment avec l'élevage), l'existence de techniques locales, ou pour adapter les pratiques à un agroécosystème local. Les projets développent alors de manière croissante une approche systémique « à l'exploitation », intégrant des innovations ou éléments d'adaptation agroécologiques déployés par les agriculteurs eux-mêmes.

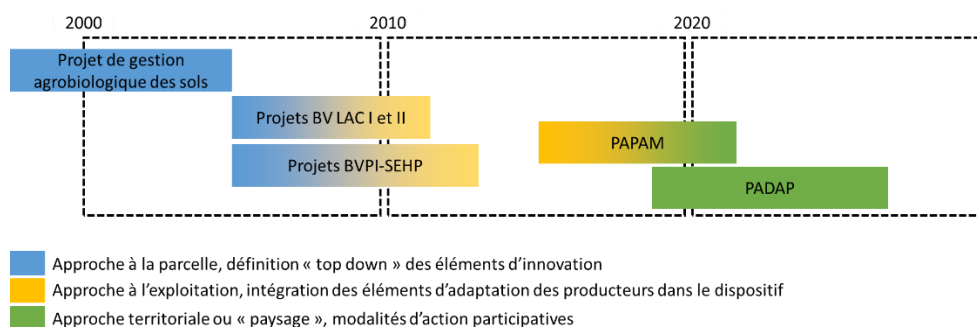
Plus récemment (ultérieurement à la dernière évaluation transversale en 2014³¹ – et conformément à ses recommandations), ont émergé des projets de plus en plus portés sur une approche territoriale ou « paysage » ayant vocation à intégrer des activités techniques de type « agroécologique » à une dynamique de développement local ou territorial (combinant alimentation de proximité, aménagements de bassins versants et périmètres irrigués, accès au foncier, systèmes de services agricoles...). Dans ces projets récents, l'approche retenue se veut participative dans les modalités d'intervention, et inclut des phases de planification liées aux processus de planification territoriale en cours (schémas d'aménagements communaux par exemple) ou *ad hoc* (plans d'aménagement du paysage par exemple).

Si certains des projets, dans cette succession d'interventions, ont fait face à des échecs (notamment en matière d'adoption des « modèles » proposés), ils ont néanmoins permis de (i) de consolider des partenariats solides localement, posant les bases d'une intervention au long cours, et ce, en permettant un investissement croissant des pouvoirs publics (ministères, collectivités) et (ii) de positionner les projets progressivement vers une démarche d'accompagnement du changement, permettant une dynamique d'innovation agroécologique.

Cette dynamique peut être illustrée, ci-après, par la séquence de projets octroyés par l'AFD à Madagascar.

³¹ Levard, Vogel, et Castellanet, « Agroécologie : évaluation de 15 ans d'actions d'accompagnement de l'AFD ».

Figure 7 : Séquence de projets agroécologiques octroyés à Madagascar³²



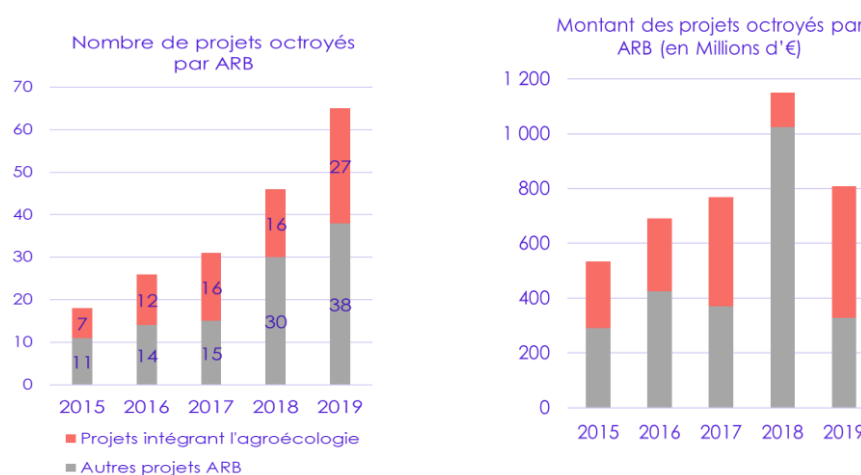
2.2. BILAN QUANTITATIF EX-ANTE DES PROJETS OCTROYES ENTRE 2015 ET 2020

Dans une revue interne de portefeuille conduite en 2020³³ et ciblant exclusivement les projets suivis par la division Agriculture, Développement Rural et Biodiversité (ARB), il est relevé un nombre croissant de projets intégrant la transition agroécologique et une augmentation du volume de financement associé. Dans le cadre de ce travail, il a été considéré qu'un projet intégrait l'agroécologie sur la base de la description des activités issue des notes au Conseil d'Administration de l'AFD selon 3 niveaux différents : i) l'agroécologie est un objectif principal du projet ; ii) l'agroécologie fait l'objet d'une composante du projet dédiée ; iii) le projet considère l'usage et la promotion de pratiques agroécologiques sans que cela ne constitue un axe stratégique.

Entre 2015 et 2019, 78 projets sur les 186 projets octroyés par l'AFD et suivis par la division ARB (soit 42%) ont été considérés comme intégrant l'agroécologie (dont 32 au titre d'objectif principal).

L'analyse montre aussi que les projets dont l'objectif principal est de contribuer à la transition agroécologique sont majoritairement financés sous forme de subvention.

Figure 8 : Nombre & montants des projets dans le portefeuille de la division ARB intégrant l'agroécologie³⁴



NB : La part majoritaire des « autres projets » en terme de montant en 2018 s'explique par l'octroi de 3 projets d'un volume de près de 500 millions d'euros n'intégrant pas l'agroécologie.

³² Schéma adapté et actualisé de « Agroécologie : évaluation de 15 ans d'actions d'accompagnement de l'AFD ».

³³ Lenseigne C., 2020, *Analyse de l'agroécologie comme réponse au sous-emploi des jeunes en Afrique*, mémoire de Master « économie théorique et appliquée au développement durable », Université Paris-Saclay, 56 p.

³⁴ Lenseigne C., 2020, « Analyse de l'agroécologie comme réponse au sous-emploi des jeunes en Afrique - Mémoire de Master

Ce travail de qualification réalisé en interne à la division ARB permet de fournir un premier aperçu de la contribution à la promotion de la transition agroécologique mais surtout le besoin de développer une méthodologie plus fine pour mieux caractériser l'action de l'AFD.

2.3. DES FINANCEMENTS A LA DEMANDE DES CONTREPARTIES ET EN DIALOGUE AVEC ELLES

Le Groupe AFD intervient en réponse à la demande et en dialogue avec ses contreparties. Or, dans la lignée des controverses et des différentes interprétations existant autour de l'agroécologie, **les contreparties du Groupe AFD portent des regards variés sur cette approche de développement agricole.**

Dans les projets instruits par la division ARB

A l'AFD, l'agroécologie est clairement ciblée dans les enjeux à promouvoir, comme le souligne son bilan d'activités 2020 dans le secteur de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Biodiversité : *« Le soutien aux agricultures familiales et la promotion de pratiques agroécologiques respectueuses de l'environnement sont au cœur de ses interventions, dans un double objectif de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et d'amélioration du niveau de vie des populations rurales. »*

Toutefois, les pratiques agricoles conventionnelles issues de la Révolution Verte sont encore répandues et souvent préconisées par les ministères sectoriels partenaires et les dispositifs de conseil agricole des pays partenaires, en lien avec les formations agricoles ou agronomiques dispensées dans les pays. Elles peuvent aussi représenter une certaine forme de « modernité » pour les femmes et les jeunes, et faire partie des choix stratégiques des exploitations agricoles avec par exemple l'usage des herbicides qui ont permis d'alléger considérablement la charge de travail manuelle dans certaines régions.

D'une manière générale, la démarche pluri-acteurs, multi-échelle et holistique nécessaire à la transition agroécologique peut constituer, pour les Etats partenaires, un frein au développement de l'agroécologie : le développement de l'agroécologie nécessite une transition à différents niveaux d'échelle, et auprès de tous les acteurs du secteur agricole (en incluant l'amont : conseil/vulgarisation, formation technique et professionnelle, système semencier... et l'aval : infrastructures de stockage, de transport, structuration de filières locales ...).

Les situations sont très contrastées selon les pays d'intervention et les politiques publiques ou stratégies mises en œuvre gardent une certaine ambivalence entre les différents « modèles » agricoles (cohabitation de programmes en faveur de la diffusion de l'agroécologie et subventionnement des intrants chimiques, par exemple). Certains pays ont développé des dispositifs d'incitation dans le cadre de leur politique environnementale ou – à l'instar du Costa Rica – de leur politique de « décarbonation » de l'économie (paiements pour services environnementaux notamment). Ce n'est donc pas nécessairement dans le champ des politiques agricoles que l'on trouve les mécanismes les plus incitatifs.

Les systèmes politiques (mode de gouvernance, de participation citoyenne) des pays, ou les changements politiques (élections) peuvent influencer négativement sur le dialogue politique et la mise en œuvre de projets à forte composante participative au niveau des territoires. On peut néanmoins considérer, dans certains cas, que l'agroécologie est entrée dans une phase d'institutionnalisation.

En phase d'instruction de projet, le dialogue avec les partenaires de l'AFD sur le modèle agricole soutenu et les activités agroécologiques apparaît essentiel pour contribuer à lever certains freins liés au flou autour du terme « agroécologie » et des pratiques agricoles associées. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts de documentation et de diffusion des résultats et impacts de la transition agroécologique pour être en mesure d'apporter davantage d'éléments tangibles aux contreparties : exemples de projets mis en œuvre, résultats d'expériences de terrain, effets de l'agroécologie sur les facteurs de production (qualité des sols, ressources naturelles), sur les rendements agricoles, références technico-économiques de ces systèmes de production, etc.

Plusieurs projets financés par l'AFD comportent des éléments de capitalisation ou de recherche-action, souvent mis en œuvre en partenariat avec le CIRAD (DESIRA, Programme PACTE en Tunisie, WAT4CAM au Cambodge, Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest, etc.). Néanmoins, les transitions agroécologiques sont par essence fortement liées aux territoires et aux spécificités de l'agroécosystème local. Ainsi, si les démarches et les méthodes peuvent être répliquées sur les territoires, il est toutefois impossible de proposer des « modèles » répliquables pour les contreparties.

Le développement de partenariats stratégiques pourrait permettre de mieux coordonner les interventions et les approches, notamment via des échanges entre pairs. On peut, à ce titre, souligner que le Programme Agroécologique en Afrique de l'Ouest (PAE) a été proposé par la CEDEAO à l'issue d'un échange avec le Ministre français Stéphane Le Foll à propos de la politique agroécologie française « Produisons autrement ». Les collaborations entre collectivités locales (comme c'est actuellement le cas entre le PNR Ballon des Vosges et le Parc National de Xianju en Chine) peuvent aussi faire levier sur un changement de pratiques.

Dans les projets instruits par la division OSC

Dans le cadre du dispositif « Initiatives OSC » qui représentait, en 2021, un peu plus d'un tiers des financements octroyés par l'AFD en faveur des Organisations de la Société Civile (OSC), le bénéficiaire du financement est une OSC française ou, depuis 2023, une OSC de droit local dès lors qu'elle a été financée au moins une fois en direct ou indirectement via une OSC française, sur un projet achevé, par une entité du groupe AFD. Le financement est accordé sous forme de subvention, au bénéfice de projets (ou « initiatives ») préparés par les OSC elles-mêmes, dans les géographies et les thématiques de leur choix. Même si l'agroécologie ne figure pas spécifiquement dans le cadre d'intervention transversal d'appui aux OSC, le dispositif vise à « *contribuer aux dynamiques de transformation économique, écologique et sociale, en priorité au bénéfice des populations les plus vulnérables* ». Par ailleurs, le dispositif se doit de contribuer (i) à l'engagement « 100% accord de Paris » de l'AFD, et donc d'octroyer des projets à forts co-bénéfices climat, (ii) aux objectifs de préservation de la biodiversité adoptés par l'AFD en cohérence avec le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (2022).

Si les approches peuvent être distinctes entre les structures porteuses de projets, les rapports finaux et les évaluations soulignent généralement que la société civile (du Nord et du Sud) a été un moteur dans le développement de l'agroécologie, grâce à la mise en œuvre d'innovations, d'expériences de terrain concrètes, même dans les géographies où le modèle d'agriculture conventionnelle restait promu à l'échelon national.

L'enjeu est désormais d'institutionnaliser ces approches, et de les faire changer d'échelle, en intégrant plus systématiquement les dimensions territoriales, les chaînes de valeur, voire les politiques publiques dans la transition proposée.

Dans les projets OSC, mais également dans les projets sous maîtrise d'ouvrage nationale exécutés par des opérateurs, les équipes de mise en œuvre sont confrontées à des enjeux de transition très vastes : il est souvent nécessaire de prioriser en faveur des activités techniques et d'adopter une approche pragmatique. Si cette approche « purement technique » n'est pas complète (selon les différentes définitions de l'agroécologie), elle se plie aux contraintes du projet : limites budgétaires, limites de temps, limites géographiques des interventions.

Dans les projets instruits par Proparco

Les financements de Proparco sont des prêts octroyés aux entreprises ou institutions financières, d'un montant de 10 à 100 M€. Il s'agit majoritairement de prêts de moyen ou long terme (sur 7 à 12 ans), octroyés aux conditions du marché. Le financement des activités agricoles et agro-industrielles est une activité historique de Proparco. Ainsi, « *Proparco appuie l'investissement privé dans les filières agricoles et agro-industrielles à toutes les étapes de la chaîne de valeur : de l'amélioration des rendements au sein des exploitations agricoles jusqu'au transport et à la distribution des produits sur les marchés, en passant par les activités de transformation et de stockage. Ses interventions ont pour objectif de promouvoir des modèles agricoles et agro-industriels plus productifs, mais aussi plus respectueux de l'environnement* » (Extrait du site internet³⁵).

La volonté de l'institution de continuer à déployer des efforts importants sur ce secteur a été réaffirmée dans sa stratégie 2023-2027. Le renforcement de l'investissement en faveur du climat et de la biodiversité constitue l'un des 3 objectifs clés de la nouvelle stratégie. Cela implique (i) d'amplifier l'action en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, (ii) d'accompagner les clients dans leur transition climat et (iii) de promouvoir des solutions innovantes pour protéger notre planète. La mise en œuvre de cette stratégie doit également permettre la

³⁵ [Proparco.fr/fr/page-thematique-axe/agriculture-et-agro-industrie](https://www.proparco.fr/fr/page-thematique-axe/agriculture-et-agro-industrie)

<https://www.proparco.fr/fr/page-thematique-axe/agriculture-et-agro-industrie>

réduction des inégalités en contribuant notamment au développement de chaînes de valeurs agricoles vertueuses.

Les entreprises se tournent vers Proparco dans le cadre d'investissements à réaliser et financer sur le long terme³⁶. Il s'agit par exemple de projets d'extension de surface (Burapha, Nakheel), de recherche et développement (Seedco), de renforcement de la capacité de production ou l'achat d'équipements de transformation (Golden Rice, KTDA, Seedco), de diversification de la production (KTDA) ou d'obtention de certifications E&S (Golden Rice).

Le rôle d'incitation de Proparco est relevé comme étant favorable à l'adoption de bonnes pratiques, dans le cadre des plans E&S négociés avec les clients et suivis sur toute la durée du projet. Ces efforts peuvent cependant être limités à la réduction des risques E&S, et a minima au respect des 8 standards IFC.

Proparco dispose d'un portefeuille d'assistance technique (sur subvention) qui peut permettre de faire levier sur certaines activités à adosser au plan d'investissement de l'entreprise, mais ce portefeuille d'assistance technique reste limité donc assez sélectif sur les projets financés.

La collaboration avec l'AFD sur les projets a pu permettre d'encourager les entreprises vers certaines pratiques ou de renforcer les liens avec les autres structures présentes sur le territoire.

³⁶ Proparco peut également financer des besoins en fonds de roulement couplés à des investissements, via ses lignes long terme.

3. LE GROUPE AFD ET L'AGROÉCOLOGIE : UNE AMBITION ET UN POSITIONNEMENT RENOUVELES

3.1. L'AGROÉCOLOGIE AU CŒUR DE LA STRATEGIE DU GROUPE AFD DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA BIODIVERSITE

S'appuyant sur la stratégie internationale de France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable publiée en 2019, la nouvelle stratégie d'intervention du Groupe AFD sur l'Agriculture, le Développement rural et la Biodiversité, publiée en 2022, engage résolument le Groupe dans le soutien à la transition agroécologique.

Le Groupe AFD reprend la définition de l'agroécologie établie par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et inscrite dans la stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable, selon **laquelle les systèmes de production agroécologiques combinent performances économiques, sociales (notamment à travers un haut niveau de protection sociale), environnementales et sanitaires**. Ces systèmes privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phyto-pharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Le groupe AFD soutient ainsi les initiatives de ses partenaires en faveur d'une **transition des systèmes agricoles vers une intensification agroécologique³⁷ et la préservation des terres et des ressources en eau. Son approche est pragmatique, reconnaissant que cette transition prendra plusieurs années et devra être adaptée aux spécificités des territoires ruraux.**

L'AFD s'attache, dans les opérations qu'elle finance, à s'assurer que la transition agroécologique **converge avec l'intérêt économique des producteurs** (sécurisation dans la durée de l'accès aux facteurs de production, rentabilité des exploitations agricoles, rémunération et pénibilité du travail), **reconnait le risque associé à toute évolution des pratiques et s'assure de la compatibilité de la transition avec les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle**. Ces trois conditions sont dans tous les cas nécessaires pour garantir l'adhésion des partenaires de l'AFD à cette transition.

Compte tenu de la mission du Groupe AFD et de la nature de son action, le barycentre de l'approche de l'agroécologie porté par le Groupe AFD se situe ainsi plutôt vers le pôle « pratiques agricoles » du triangle de Wezel présenté dans la Figure 3, sans exclure toutefois les dimensions scientifiques et sociales.

Les pratiques agroécologiques soutenues par le Groupe dans ses opérations sont des pratiques qui (i) privilégient l'utilisation des processus naturels physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes, en minimisant les incidences négatives sur ces derniers ; (ii) favorisent les cycles fermés de matière organique, eau et minéraux entre les cultures et leurs écosystèmes, limitant ainsi le recours à des intrants externes et (iii) reposent notamment sur les connaissances locales et les processus participatifs, afin d'élaborer des savoirs et des pratiques à partir de l'expérience ainsi que des méthodes scientifiques plus conventionnelles³⁸.

Pour répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire, l'AFD n'exclut pas le soutien aux systèmes de production utilisant des engrais et des pesticides, de manière raisonnée et dans une démarche de

³⁷ L'intensification désigne le processus d'augmentation de la valeur ajoutée économique générée par unité de surface. L'intensification agro-écologique est réalisée grâce à l'utilisation de pratiques agro-écologiques et la réduction progressive de l'application d'intrants externes.

³⁸ Issu et adapté de la définition d'approches agro-écologiques, décrite dans le rapport « Approches agro-écologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition », 2019, HLPE

gestion intégrée de la fertilité des terres, des adventices, des maladies et des ravageurs, tout particulièrement dans des territoires où la quantité d'intrants de synthèse mobilisée est faible. En particulier, en Afrique de l'Ouest où l'utilisation d'engrais minéraux est très faible, les seules pratiques agroécologiques pourraient ainsi ne pas être suffisantes pour accroître la production agricole de manière à faire face aux besoins alimentaires de la population à court ou moyen termes. L'utilisation des engrais de synthèse combinée à l'apport de matière organique peut donc être envisagée pour maintenir, sur le long terme, la fertilité des terres.

Par ailleurs, il convient de bien distinguer au sein des intrants de synthèse i) les pesticides (herbicides, fongicides, insecticides) et ii) les engrais minéraux. Si les impacts environnementaux et sanitaires des premiers sont significatifs à l'échelle locale, ceux des engrais de synthèse peuvent être maîtrisés dans des niveaux et conditions d'application optimaux.

3.2. MIEUX CARACTERISER L'ACTION DU GROUPE AFD EN FAVEUR DE L'AGROECOLOGIE : QUALIFIER EX-ANTE LES PROJETS CONTRIBUANT A LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

3.2.1. Les principes d'une grille de qualification

Différents principes ont été retenus pour aboutir à la définition d'une grille de qualification des projets contribuant à la TAE :

- Permettre à l'AFD d'être redevable vis-à-vis des financements de la TAE : il n'existe pas aujourd'hui de critères simples pour extraire une liste des projets de TAE financés par le Groupe AFD et ainsi faire état de l'action globale de l'AFD en la matière.
- Fournir une vision réaliste des projets financés qui contribuent à la TAE.
- Les projets constituent un compromis entre la demande des contreparties, les possibilités de mise en œuvre dans un budget et une durée déterminés et les cadres stratégiques de l'AFD. Par conséquent, les contributions d'un projet à la TAE sont variables (en montant, en nature des activités, en impacts...).
- Tenir compte, au-delà de la contribution particulière et localisée d'un projet, à sa participation à un portefeuille de projets ou à une intervention pays voire régionale qui fasse système pour contribuer à la TAE au niveau national ou régional.
- Proposer un outil de qualification simple à mettre en œuvre, sans alourdir outre mesure les processus d'instruction des projets.
- Proposer un outil en accord avec la littérature et les références internationales pour permettre la lisibilité et la redevabilité.
- Faire état d'une contribution au processus de transition et non d'un aboutissement, ce qui exclut une catégorisation binaire (« projet agroécologique » ou « non-agroécologique »).

3.2.2. S'appuyer sur des références internationales dans le domaine

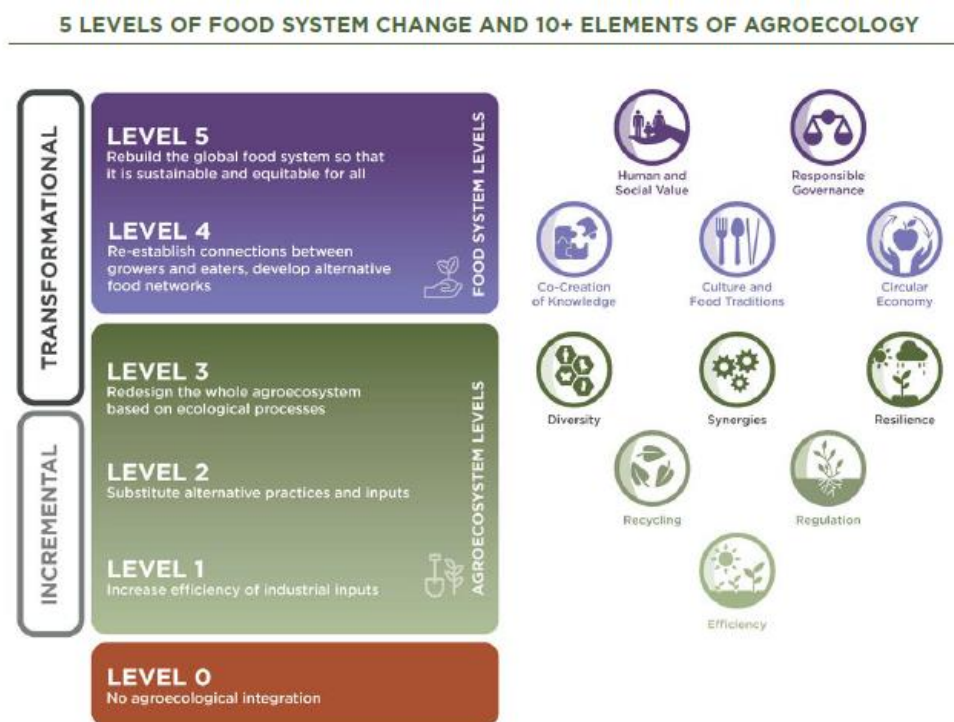
La consultation des méthodologies pour analyser les portefeuilles de projets agroécologiques permet d'identifier les références incontournables dans le domaine : (i) **les 5 niveaux de transition des systèmes alimentaires de Gliessman** constituent une vision partagée (puisque largement mobilisée dans les analyses de portefeuille); (ii) **les 10 éléments de la FAO et les 13 éléments du HLPE** représentent deux synthèses par les principes de l'agroécologie, résultant (respectivement) d'un processus international et multipartite de concertation et d'une réflexion scientifique « de haut niveau » revue par des pairs.

Les travaux de la Fondation Biovision tentent de synthétiser ces contributions suivant une répartition en « 10+ principes » FAO/HLPE qu'elle propose de répartir suivant les 5 niveaux de Gliessman, dans le cadre de l'outil *Agroecology Criteria Tool* (ACT³⁹).

On peut aussi constater que la plupart des principes correspondant aux niveaux 4 et 5 de Gliessman correspondent à des éléments qui sont en partie examinés dans le cadre de l'analyse Développement Durable à l'AFD (hors OSC et Proparco).

³⁹ <https://www.agroecology-pool.org/methodology/>

Figure 9 : Correspondance entre niveaux de Gliessman et les 10+ éléments de la FAO/HLPE



3.2.3. Méthode de qualification ex-ante de la contribution à la TAE

Rappel sur la liste d'exclusion du Groupe (révision 2022) et son guide d'application

Le Groupe AFD est doté de standards élevés en matière de responsabilité sociétale, afin de garantir la cohérence entre sa mission et ses engagements d'une part, et la qualité de ses interventions et de leurs impacts en termes de développement durable d'autre part. Parmi les outils de mise en œuvre de ces standards figure la liste d'exclusion (révisée en 2022).

L'objectif de cette liste d'exclusion est d'indiquer clairement les types d'activités que le Groupe AFD se refuse à financer du fait de critères environnementaux ou sociaux, d'ordre éthique, réglementaire, ou découlant de la traduction des exigences normatives et de ses choix stratégiques. Disponible pour la consultation publique par les parties prenantes externes du groupe AFD (partenaires, clients, société civile, ...), la liste d'exclusion figure sur les sites internet des entités du Groupe AFD⁴⁰.

Parmi les activités concernées par la liste, il est important de souligner que la production, l'utilisation ou commerce des produits phytosanitaires sont exclus des octrois de financement par le Groupe AFD au regard des législations du pays de destination ou de la France, des réglementations nationales ou internationales applicables dans le pays de destination ou la France, ainsi que des conventions ou accords internationaux créant des engagements pour le pays de destination ou pour la France.

Les pesticides prohibés au sens de la liste d'exclusion sont les suivants :

- les substances listées à l'annexe A de la convention de Stockholm⁴¹ ;
- le bromure de méthyle (au titre du Protocole de Montréal) ;
- les substances dont l'exportation est proscrite (Annexe V du Règlement n°649/2012 ou Règlement PIC (*Prior Informed Consent* ou consentement préalable informé)⁴² ;
- les substances listées à l'annexe II de la convention de Rotterdam⁴³ ;

⁴⁰ <https://www.afd.fr/fr/ressources/liste-exclusion-groupe-afd>

⁴¹ <http://chm.pops.int/TheConvention/ThePOPs/AllPOPs/tabid/2509/Default.aspx>

⁴² [Produits chimiques soumis au règlement PIC - ECHA \(europa.eu\)](http://europa.eu)

⁴³ <http://www.pic.int/LaConvention/Produitschimiques/AnnexeIII/tabid/1837/language/fr-CH/Default.aspx>

- les substances classées Ia (extrêmement dangereuses) et Ib (hautement dangereuses) par l'OMS⁴⁴.

Enfin, au-delà de la liste et au titre des standards du Groupe, il est requis que les contreparties évaluent la dangerosité des produits phytosanitaires qu'elles utilisent et sélectionnent ceux qui présentent le moins de risques. Il est aussi requis que les conditions de stockage et d'utilisation soient conformes aux meilleures pratiques. L'impossibilité de satisfaire ces exigences peut justifier, pour le Groupe, de renoncer au financement.

Description de la méthode de qualification ex ante des projets

Préalable : La méthode de qualification ex ante proposée est applicable aux projets n'entrant pas dans la liste d'exclusion du Groupe AFD et pour lesquels les risques environnementaux et sociaux sont maîtrisés conformément à la politique de Maîtrise des Risques Environnementaux et Sociaux liés aux Opérations financées par l'AFD⁴⁵.

Il s'agit dans un premier temps de se demander si le projet :

- 1) **Contribue à des changements globaux ou structurels des systèmes agricoles et alimentaires** (à l'échelle régionale, nationale, internationale) ? y compris au niveau des circuits de commercialisation ? de la mise en réseau d'acteurs ? ou des politiques publiques ?
- 2) **Intervient au niveau de l'agroécosystème en faveur de la TAE ?** (à l'échelle parcelle/exploitation agricole/territoire) ? L'héritage technique de ce concept lie en effet fortement l'agroécologie aux pratiques agricoles mises en œuvre.

Pour chacun de ces niveaux, il est ensuite proposé d'avoir recours à une grille de qualification du projet qui est inspirée de la classification de Gliessman et de son interprétation par Biovision dans l'outil ACT, détaillée dans le tableau ci-après.

En croisant ces différentes analyses, on obtient la typologie suivante en 4 catégories :

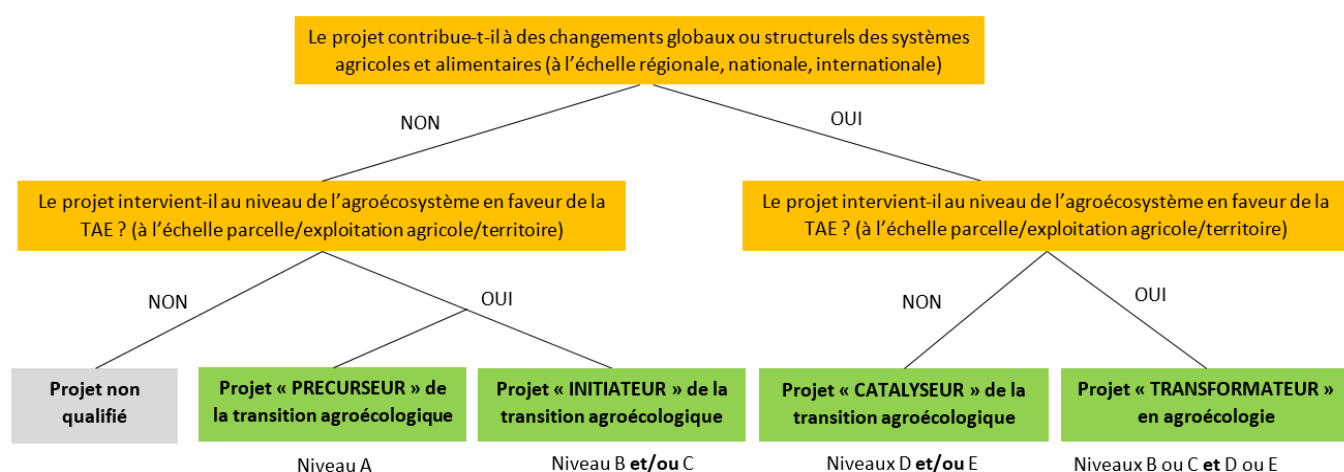
- les projets dits « **précurseurs** » (niveau A) de la TAE car ils permettent d'initier une transition en optimisant l'usage des ressources naturelles ;
- Les projets dits « **initiateurs** » (niveaux B et/ou C) de la TAE, car ils permettent de mettre en place des alternatives aux niveaux des exploitations agricoles ou des territoires ;
- les projets dits « **catalyseurs** » de la TAE (niveaux D et/ou E), car ils permettent de créer un environnement favorable à la mise en place de la TAE ;
- les projets dits « **transformateurs** » en TAE (niveaux B ou C et D ou E), car ils interviennent aussi bien au niveau des exploitations agricoles, des territoires qu'à des niveaux plus systémiques (structuration de filière ou lien avec les politiques agricoles par exemple).

L'arbre de décision suivant est proposé pour déterminer la contribution d'un projet à la TAE :

⁴⁴ <https://www.who.int/publications/i/item/9789240005662>

⁴⁵ www.afd.fr/fr/ressources/politique-de-maitrise-des-risques-environnementaux-et-sociaux-lies-aux-operations-financees-par-lafd

Figure 10 : Arbre à décision pour qualifier ex ante la contribution du projet à la TAE



NIVEAUX AGROECOSYSTEMES			NIVEAUX SYSTEMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	
A	B	C	D	E
Optimiser l'usage des ressources naturelles dans les systèmes d'agriculture et d'élevage	Substitution des pratiques et des intrants conventionnels par des pratiques et intrants alternatifs plus durables	Restructuration des agroécosystèmes	Rétablissement des liens entre producteurs et consommateurs, création et partage de connaissance, etc.	Développement des politiques publiques en faveur de la transition agro-écologique

NB : un projet non qualifié comme contributif à la transition agroécologique reste soumis au respect de la liste d'exclusion de l'AFD et de la politique de maîtrise des risques environnementaux et sociaux de l'AFD (en particulier pour ce qui concerne l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse).

Figure 11 : Grille de qualification et typologie des projets en faveur de la TAE

	NIVEAU AGROECOSYSTEMES			NIVEAU SYSTEMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	
	A	B	C	D	E
Accompagnement de la transition AE	Optimisation de l'usage des ressources naturelles dans les systèmes d'agriculture et d'élevage	Substitution des pratiques et des intrants "conventionnels" par des pratiques et intrants alternatifs plus durables	Restructuration des agroécosystèmes	Rétablissement des liens entre producteurs et consommateurs, création et partage de connaissance	Développement des politiques publiques en faveur de la transition agroécologique
Lien avec les principes de la FAO	EFFICIENCE	RECYCLAGE ; REGULATION	DIVERSITE ; SYNERGIES ; RESILIENCE	CO-CREATION DE SAVOIRS ; CULTURE ET TRADITIONS ALIMENTAIRES ; ECONOMIES CIRCULAIRES	VALEURS HUMAINES ET SOCIALES ; GOUVERNANCE RESPONSABLE
Activités liées (exemples)	Réduction de la consommation d'eau / d'énergie, amélioration de l'efficacité d'usage des semences, réduction des pertes/des déchets, recours aux variétés végétales ou races sélectionnées...	Remplacement des engrais synthétiques par des amendements alternatifs, engrais verts / cultures de couverture, recyclage des eaux usées, recyclage des résidus de biomasse ou valorisation en énergie, pratiques de séquestration du carbone (réduction du travail du sol, SCV), lutte biologique, couvert du sol, cultures pérennes, agriculture biologique, amélioration du bien-être animal, protection agroécologique des cultures	Intégration de plantes non cultivées dans le système de production, agroforesterie, pâturage tournant, systèmes mixtes agri-élevage (sylvopasto, agrosylvopasto...), systèmes d'optimisation des synergies entre le Système de Production et son écosystème, aménagement du paysage améliorant les services écosystémiques agricoles (reboisement, restauration, haies, terrasses...), système local de semences, intégration de cultures/races locales, diversification de la production / de la consommation, rotations de culture, résilience face au CC, face aux événements climatiques ou économiques (diversification éco).	Relocalisation du lien producteur-consommateur, filières courtes (marchés de producteurs, SPG...) , filières qualité (IG, commerce équitable...), création/renforcement de l'environnement de services amont/aval en lien avec la TAE, création de valeur ajoutée locale (transfo, conditionnement...), sensibilisation à la conso saisonnière et locale, promotion des produits locaux pour leurs spécificités culturelles et nutritionnelles, réseaux d'échanges entre producteurs, communautés de pratiques (y/c via TICs), approches participatives dans la production de connaissances (champs-écoles, recherche participative...), soutien à l'éducation formelle et à la formation des agriculteurs, dispositifs de FAR intégrant les principes de l'agroécologie, planification territoriale collective	Approches fondées sur le genre et/ou les groupes vulnérables, renforcement des capacités organisationnelles des associations et groupements agricoles / capacité à la défense des droits (notamment fonciers), Politiques et programmes favorisant des systèmes de marché inclusifs, le commerce équitable ; Politiques de souveraineté alimentaire ; Politiques d'emploi rural en faveur des jeunes dans le domaine de l'agriculture ; Politiques d'achats publics locaux politiques nutritionnelles / programmes d'alimentation scolaire ; Soutien aux politiques publiques inclusives ; Reconnaissance des droits traditionnels sur les ressources naturelles ; Intégration de l'agroécologie dans le processus politique relatif au changement climatique ; Paiement de services écosystémiques, réglementation et subventions agricoles respectueuses de la biodiversité, Politique de FAR intégrant les principes de l'agroécologie

3.2.4. Des éléments internes d'analyse à faire coïncider avec cette grille

Plusieurs aspects socio-économiques liés à l'agroécologie se recoupent avec des thématiques qui sont déjà évaluées pendant l'instruction du projet : analyse développement durable (DD) et quantification des cobénéfices climat et biodiversité à l'AFD⁴⁶, paragraphes portant sur les risques et sur les impacts dans la Note d'Initiative (NIONG) chez OSC ou évaluation environnementale et sociale (E&S) des projets chez Proparco.

Tenir compte de ces éléments permettra d'assurer la cohérence entre certaines analyses (ex : gouvernance, genre, inclusion sociale, économie circulaire...).

Complémentarité avec l'analyse « Développement Durable » de l'AFD

Pour les projets dont l'octroi nécessite une analyse et un avis DD : il est proposé de se référer à la grille DD du projet sur certains critères. Dès lors qu'il prétend appuyer la transition agroécologique, un projet devrait pouvoir en cohérence contribuer favorablement à certains éléments de la grille DD.

Toutefois, il convient de préciser que l'analyse DD d'un projet, pour une dimension donnée, est multicritère. Aussi, la notation finale au niveau de la dimension sera fonction de cette analyse multicritère. Il n'est donc pas possible d'établir une correspondance systématique entre la grille de qualification des projets en faveur de la TAE et la grille « analyse et avis développement durable ». Le tableau ci-dessous permet toutefois d'identifier les critères qui peuvent être mobilisés pour chacune des dimensions de la grille DD, et approfondis dans le cadre de l'instruction pour optimiser la prise en compte des enjeux DD de la TAE.

⁴⁶ A noter que la grille d'analyse et d'avis DD a été revue au 1^{er} janvier 2022, afin notamment d'intégrer les dernières évolutions stratégiques de l'AFD (lien social, biodiversité...). Elle est organisée autour des trois piliers du développement durable, regroupés sous les termes « planète », « humain » et « économie et gouvernance », qui sont déclinés en six dimensions opérationnelles : biodiversité, climat, social, genre, économie et gouvernance. Pour rendre compte des enjeux concernant l'atténuation et l'adaptation, la dimension climat est subdivisée en deux volets, trajectoire bas-carbone et résilience au changement climatique. L'analyse de développement durable, réalisée par l'équipe projet, consiste alors en une analyse détaillée des impacts attendus du projet sur chacune de ces dimensions, selon une grille qui permet d'estimer les impacts potentiels positifs et négatifs sur une échelle allant de +3 à -2. L'avis de développement durable sur le projet est ensuite émis par la cellule « analyse et avis développement durable », entité indépendante des équipes opérationnelles.

Figure 12 : TAE, 10 principes FAO et Dimensions DD

Dimension de l'avis DD	Critères de la grille DD pouvant être mobilisés	Principe FAO correspondant
Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles	• Intégrité, fonctionnalité, connectivité des écosystèmes • Durabilité des usages des ressources naturelles • Inclusion des populations dans la gestion des ressources naturelles	• Diversité • Recyclage • Efficience
Transition vers une trajectoire bas carbone	• Cohérence avec une trajectoire bas carbone, politique publiques favorables à la TAE, stratégies à long terme • Mobilisation d'acteurs sur une trajectoire bas carbone des filières agricoles	
Résilience au CC	• Maintenir ou améliorer les services écosystémiques et la gestion des ressources naturelles	• Résilience
Lien social : réduction des inégalités et inclusion	• Développement des capacités individuelles/collectives • Emploi et travail décent et formel, amélioration des revenus des bénéficiaires • Participation et inclusion dans la vie politique et sociale • Réduction des facteurs de sensibilité aux tensions/conflits • Approche par les droits humains (ex : droit foncier)	• Valeurs humaines et sociales • Production conjointe et partage de connaissances
Egalité femmes-hommes	• Autonomisation et leadership des femmes au sein des espaces de décision • Conception et gouvernance du projet • Accès équitable, durable et effectifs aux ressources • Egalité de capacités, d'opportunités et de revenus	• Valeurs humaines et sociales
Economie durable et résiliente, pensée avec l'humain et pour la planète	• Economie inclusive • Economie locale • Innovation et filières vertes • Développement territorial équilibré	• Economie circulaire et économie solidaire • Cultures et traditions
Pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance	• Consultation et participation	• Gouvernance responsable

Complémentarité avec la grille « Nature + » de l'AFD

L'AFD s'est dotée de principes pour une finance positive pour la nature et la biodiversité « Nature + », qui doit permettre de calculer le gain de biodiversité potentiel d'un projet. En remettant la nature et les processus écologiques au cœur de l'agriculture, le développement de l'agroécologie apporte de nombreux co-bénéfices pour la biodiversité.

Une correspondance entre ces principes « Nature + » et les niveaux de contribution d'un projet à la TAE peut être recherchée, grâce notamment à un suivi précis des effets d'une transition AE sur la biodiversité (mesure de co-bénéfices). Les contributions potentielles des projets de transition agroécologique à la préservation de la biodiversité peuvent être envisagés comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Figure 13 : TAE & co-bénéfices potentiels Biodiversité

Accompagnement de la TAE	Projets « précurseurs » et « initiateurs » de la TAE (niveau A, B ou C)	Projets « catalyseurs » de la TAE (niveaux D et/ou E)	Projets « transformateurs » de la TAE (niveaux B ou C <u>et</u> D ou E)
Finalité potentielle biodiversité et pondération du co-bénéfice biodiversité (*)	20% Élimination des pollutions ponctuelles et chroniques d'origine anthropique à 40% Gestion durable des ressources naturelles et chaînes de valorisation	40% Gestion durable des ressources naturelles et chaînes de valorisation à 50% Politiques publiques intégrées et mobilisation de ressources financières en faveur de la biodiversité	50% Politiques publiques intégrées et mobilisation de ressources financières en faveur de la biodiversité à 60% Aménagement spatiale intégrée des territoires ruraux et urbains

(*) la pondération correspond à un pourcentage du budget du projet, visant à mesurer la contribution globale à la finance Nature + du Groupe AFD.

Cette correspondance n'est envisageable que sous réserve d'un certain niveau d'ambition du projet qui devra être évalué par rapport à la finalité biodiversité.

Par exemple, un projet qui serait catégorisé au niveau E « Développement des politiques publiques en faveur de la transition agroécologique » contribuerait à la finalité 4 « politiques/stratégies intégrées, gouvernance biodiversité et mobilisation des ressources financière en faveur de la biodiversité /50% » dès lors que les principales activités financées sont les suivantes (non exhaustif) : intégration de l'agroécologie dans le processus politique relatif au changement climatique, paiement de services écosystémiques, réglementation et subventions agricoles respectueuses de la biodiversité, incitations fiscales, etc.

3.2.5. Modes d'utilisation de la qualification

Cet arbre de décision constitue un **outil d'aide à la décision pour les équipes projets du Groupe AFD**, afin de fournir une grille de positionnement des projets sur l'agroécologie et envisager des pistes éventuelles pour rehausser l'ambition sur cette thématique. La généralisation de cette méthode permettra **la redevabilité du Groupe AFD sur ses engagements annuels en faveur de la TAE**.

L'arbre de décision peut également être utilisé comme **un outil de dialogue** avec les contreparties autour des objectifs de l'AFD sur la thématique de la transition agroécologique.

Particularités des projets selon la thématique d'entrée principale de l'intervention

La qualification des projets en matière d'agroécologie peut être croisée avec les principales thématiques d'intervention et activités du portefeuille Agriculture, Développement rural et Biodiversité du Groupe AFD : services agricoles, biodiversité, élevage, appui aux politiques publiques, écosystèmes forestiers,

développement local/gestion des ressources naturelles, agriculture irriguées, formation agricole et rurale, etc.

Selon les thématiques d'intervention, des approches spécifiques peuvent être identifiées en capitalisant sur l'expérience de l'AFD. Il reste toutefois important d'examiner chaque projet au cas par cas, la démarche agroécologique reposant sur l'analyse des spécificités du contexte local.

Figure 14 : Approches pour une TAE par thématiques d'intervention

Thèmes	Caractéristiques	Approches promues
Services agricoles	<u>Activités</u>: formation/conseil, fourniture de semences, accompagnement technique de terrain (à l'exploitation, par filière...), assistance technique. <u>Opérateurs et partenaires divers</u>: organisations de producteurs, ONGs, ministères, centres de recherche. <u>Cibles</u>: exploitations agricoles familiales, appuis aux groupements de producteurs, structuration du dispositif de conseil agricole national <u>Exemples</u>: PAPAM (Madagascar), TAZCO 2 (Bénin), PRCC Cacao (Multipays), PRCC Café et Thé (Laos), PACTE (Burkina Faso)	• L'agroécologie est associée à une augmentation de la valeur ajoutée agricole/ha et la recherche d'innovations ou au développement de filières biologiques, ou autres filières de qualité, d'excellence pour augmenter les revenus des producteurs. • Les exploitations agricoles familiales ont besoin d'un plus haut niveau d'expertise pour gérer des systèmes agroécologiques complexes (pratiques plus intensives en connaissances et savoir-faire) que pour appliquer des solutions techniques standardisées. • Les conseillers agricoles doivent aussi tenir compte de la diversité de ces systèmes et affiner leur compétence pour accompagner des processus d'innovation locaux. • Développer des approches participatives d'expérimentation paysanne • Contribution à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires voire la suppression de certains produits (dont la nocivité est avérée et/ou dont l'usage a été interdit notamment en Europe, non-homologués...) ⁴⁷ et un usage optimisé des engrais minéraux (à coupler avec des pratiques d'amélioration de la structure et/ou d'augmentation de la matière organique du sol) • En lien avec le développement des pratiques agroécologiques, évaluer l'évolution de la charge de travail, y compris dans sa répartition au sein du ménage pour une prise en compte adaptée des enjeux genre. Les pratiques agroécologiques peuvent en effet être plus intensives en travail. Cela constitue une opportunité pour créer de l'emploi rural mais peut également être un frein à l'adoption de nouvelles pratiques.

⁴⁷ La liste d'exclusion du Groupe AFD stipule que sont exclus du financement du Groupe la production, l'utilisation ou le commerce de [...] tous produits (dont produits chimiques, pharmaceutiques, pesticides/ herbicides, produits destructeurs de la couche d'ozone 11 ou tout autre produit dangereux) interdits de production ou d'utilisation ou soumis à interdiction progressive dans les réglementations du pays de destination ou internationale.

Biodiversité terrestre et marine	<u>Objectifs/Activités :</u> - développer et renforcer les aires protégées par l'amélioration de leur gouvernance et de leur gestion ; - inscrire les aires protégées dans un projet de territoire en appuyant la mise en place des instances de planification territoriale et le développement de filières durables ; - pérenniser les financements des aires protégées à travers des mécanismes innovants ; - renforcer les politiques publiques et les partenariats afin de promouvoir, à différentes échelles, les aires protégées. <u>Exemples :</u> Talaky et Kobaby (Madagascar), Aires marines protégées (Sénégal), Parc National Xianju (Chine)	- Ces projets ont l'opportunité d'être précurseurs de la transition agroécologique en particulier dans la périphérie (zones « tampon ») des zones conservées et inspirer d'autres territoires ou filières : services agricoles en périphérie des aires protégées, afin de consolider des économies locales avec des pratiques durables, récupérer des zones déforestées et atténuer la pression sur les ressources forestières. - Contribuer à un suivi plus systématique des effets des changements de pratiques sur la biodiversité, avec des outils dédiés. Biodiversité fonctionnelle ou agrobiodiversité à mieux valoriser (diversité des espèces cultivées, des variétés, micro-organismes des sols cultivés, arbres...) dans le suivi évaluation.
Elevage/ Pastoralisme	<u>Objectifs/activités :</u> formation/conseil élevage, santé animale, systèmes d'association agriculture élevage, sécurisation de la mobilité (points d'eau, accès sécurisés pour les troupeaux, délimitations de zones de culture et de pâturages...), pilotage/appui aux politiques publiques pour le développement pastoral, <u>Exemples :</u> Bounkassa Kiyo (Niger), Filière avicole (Guinée), LAIF (Cuba), PASTOR (Tchad)	- Promouvoir la diffusion de solutions techniques et organisationnelles portant sur la complémentarité élevage-agriculture, dans le cadre de systèmes agroécologiques (fertilité du sol, travail du sol, transport, etc.). Ces solutions peuvent inclure des contrats de fumure, la traction animale, une meilleure valorisation des résidus de culture en alimentation animale, le développement de chaînes d'affouragement, la rizipisciculture, ou encore l'agro-sylvo-pastoralisme. - Les systèmes agro-sylvo-pastoraux expérimentent des formes socio-organisationnelles et de gestion des territoires et de ressources répondant aux principes de l'agroécologie - Mieux valoriser les modèles (agro)pastoraux dans la transition agroécologique, sur l'analyse de l'impact environnemental des systèmes d'élevage, en différenciant les modèles et en prenant en compte les différents aspects (émissions de GES, biodiversité, entretien des paysages...) dont les résultats peuvent être en contradiction les uns avec les autres Utiliser l'approche One Health comme levier pour la mise en œuvre des transitions agroécologiques (co-bénéfices climat, biodiversité, santé)

Appui aux politiques publiques	<u>Objectifs/activités</u> : transferts financiers, dialogue sur les politiques publiques adossé à une matrice d'indicateurs, coopération technique • Soutien à la formulation/mise en œuvre, évaluation d'une ou plusieurs politiques sectorielles ou multisectorielles • Dialogue multiacteurs au service de politiques publiques durables, échanges entre pairs, • Coordination intra et inter ministérielle • Etc. <i>Exemples</i>: Agroécologie en Afrique de l'Ouest (Multipartys), FBPP Décarbonation (Costa Rica),	• Interroger la cohérence globale des politiques publiques (politiques commerciales, politiques en faveur de l'agriculture conventionnelle ou de la TAE, coûts environnementaux de certaines subventions, etc.) • Travail sur des modèles agricoles alternatifs, un changement de paradigme, une cohabitation entre l'Homme et la Nature (exemple de l'approche <i>One Health</i>) • Question de compromis entre objectifs de court terme (assurer la sécurité alimentaire notamment) et de long terme (protéger les écosystèmes) • Sécuriser l'accès au foncier en évitant l'expansion des terres sur les forêts • Soutien fort des gouvernements en faveur de l'agroécologie avec des politiques nationales dédiées (exemple du Sénégal ou de l'Inde) • Rôle de l'Etat dans la mise en place du cadre réglementaire, comme par exemple pour l'autorisation de certains produits chimiques ou la mise en place d'une fiscalité appropriée (pollueur/payeur). • Politiques systèmes alimentaires, circuits courts de commercialisation, etc. (par exemple approvisionnement des cantines scolaires avec des produits sains et locaux)
Ecosystèmes forestiers	<u>Objectifs/activités</u> : aménagement forestier (gestion forestière mais aussi volets social et biodiversité), développement local, renforcement de capacité des acteurs locaux, etc. <i>Exemples</i>: Plan Sierra (République Dominicaine), CAFI Savane et Forêts dégradées (RDC)	• Le territoire est le catalyseur de la transition agroécologique : conception du territoire dans son ensemble, application de méthodes de concertation et réalisation de diagnostics territoriaux • Lien avec la transition agroécologique par les dimensions d'organisation du territoire en vue du partage et de l'usage durable des ressources (planification territoriale, plan de gestion, dispositif de gouvernance du foncier et des ressources naturelles, etc.)
Développement local Gestion des ressources naturelles	<u>Objectifs/activités</u> : Ces projets accompagnent les processus de décentralisation et soutiennent une approche territoriale holistique pour des avancées coordonnées sur l'ensemble des facteurs limitants du développement. Ils traitent de la gouvernance, des infrastructures sociales et du développement économique en passant par le renforcement de capacité des acteurs ou encore la gestion du foncier et des ressources naturelles. <i>Exemples</i>: DECLIC (Mauritanie), AACTAE (Maroc)	• L'agroécologie permet de restaurer des espaces à fort enjeu social et économique pour le territoire (accès à des itinéraires agro forestiers et agro écologiques innovants) • Repose sur une forte participation des acteurs, incluant les acteurs de la production agricole et pastorale et comportant une importante dimension territoriale • Importance du renforcement des capacités des collectivités locales/décentralisées et institutions de concertation/régulation • Utiliser l'approche One Health comme levier pour la mise en œuvre des transitions agroécologiques (co-bénéfices climat, biodiversité, santé)

Agriculture irriguée	<u>Objectifs/activités</u> : infrastructures hydrauliques irrigation ou drainage, accompagnement à la gestion de l'eau et à la mise en valeur, structuration de filière, etc. <u>Exemples</u> : Wat4Cam (Cambodge), Qaddoussa (Maroc), PPink (Laos), Gestion eaux de ruissellement (Tchad), ASARIGG II (Mauritanie)	• Les systèmes agraires en agriculture irriguée doivent être considérés comme potentiellement contributifs à la TAE. • Systèmes irrigués fortement contributifs à la sécurité alimentaire et comportent d'intéressantes organisations sociales (autour des associations d'usagers de l'eau) • Analyse des projets au cas par cas, compte-tenu de la diversité des systèmes irrigués (et des types d'aménagements hydroagricoles) • Des systèmes agroécologiques (ou a minima comme capables de réduire les effets négatifs sur l'environnement) : système d'intensification du riz (SRI), agriculture de conservation, systèmes de rizipisciculture • Un travail spécifique sur les « transitions agroécologiques en systèmes irrigués » a été réalisé dans le cadre du COSTEA⁴⁸ pour identifier les pistes d'action : hausse de la productivité de l'eau d'irrigation, réduction des coûts d'irrigation, réduction des intrants chimiques, rotations culturales, limitation de l'érosion, augmentation de la matière organique et intégration de l'élevage dans les systèmes, etc.
Formation agricole et rurale (FAR)	<u>Objectifs/activités</u> : rénovation des dispositifs de FAR, amélioration des qualifications professionnelles des acteurs du développement agricole et rural, insertion professionnelle, amélioration des infrastructures de formation technique et professionnelle, etc. <u>Exemple</u> : AFOP (Cameroun), GIFT (RDC), RIFAR (Multipays), ProFAR (Bénin)	• Proposer des offres de formation et de conseil agricole intégrant les pratiques et grands principes de l'agroécologie • Développer les partenariats entre la Recherche et les réseaux d'agriculteurs familiaux pour encourager les innovations, valoriser les savoirs locaux et des pratiques adaptées au contexte local

⁴⁸ [COSTEA collaboration : ACTION STRUCTURANTE TRANSITION AGROECOLOGIQUE DES SYSTEMES IRRIGUES \(costea-collaboration.net\)](http://costea-collaboration.net)

Certains projets mettent un accent particulier sur la capitalisation, le partage d'expérience, la mise en réseau des acteurs. Le programme ASSET (qui vise notamment la consolidation du réseau ALISEA - *Agro-ecological Learning alliance in South East Asia*) comporte par exemple des objectifs en termes de capitalisation et de mutualisation d'expériences de terrain dont les résultats avaient été jugés positifs dans les évaluations de phases antérieures⁴⁹. Le programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest se donne également des objectifs importants de capitalisation et d'échange entre pairs à différentes échelles (entre projets de terrain, au niveau national et au niveau régional), mais également en termes de sensibilisations de populations (radio/supports de diffusion de « bonnes pratiques ») ; les résultats de ces activités ne sont pas encore évalués et ont été fortement impactés par la Covid 19.

Certains projets financés par l'AFD ont également déjà commencé à créer, s'adosser ou à consolider les réseaux/plateformes existants en lien avec l'agroécologie (comme par exemple la DyTAES au Sénégal, le GSDM à Madagascar, ALISEA en Asie du Sud-Est, etc.).

⁴⁹ CEDAT et TREBOUX, « Evaluation Report of ACTAE (Appui à La Transition Agroécologique En Asie Du Sud-Est) Project (Mid-Term) ».

3.3. Orientations pour renforcer l'intégration de l'agroécologie dans les projets financés par le Groupe AFD

Afin de renforcer l'intégration de l'agroécologie dans les opérations qu'il finance, le Groupe AFD s'engage à :

Méthodes d'intervention

- **Encourager les démarches multi-acteurs, les approches processus et la co-construction :** l'agroécologie repose sur une combinaison de savoirs issus de la recherche et des savoir-faire locaux. Cette dimension encourage à mettre en place des approches participatives laissant la place à l'expérimentation et **excluant les approches de conseil « clé en main »** (comme certaines approches de conseil agricole strictement descendantes).
- **Renforcer le dialogue avec ses partenaires et ses clients afin d'orienter les financements vers la transition agroécologique.** L'utilisation de la grille de catégorisation des projets doit permettre d'explicitier les différents niveaux d'intégration de l'agroécologie dans un projet.
- **Rechercher des complémentarités entre projets à l'échelle d'un portefeuille pays,** un seul projet ne pouvant en général pas intégrer l'ensemble de niveaux décrits dans la classification de Gliessman (cf figure 1).
- **Favoriser la capitalisation, les échanges entre pairs, la sensibilisation des acteurs, la communication et la mise en réseau.**

Redevabilité, suivi et évaluation des interventions

- Dès lors que le projet est qualifié comme contribuant à la transition agroécologique à partir de la grille développée, les deux indicateurs agrégeables de transition agroécologique **((i) le nombre d'exploitations familiales agricoles en conversion vers des systèmes agroécologiques et (ii) la superficie en conversion vers des systèmes agroécologiques)** seront renseignés par les bénéficiaires de financement de l'AFD (cf. Annexe 2).
- Dans les **cadres logiques et les dispositifs de suivi-évaluation des projets financés**, le Groupe AFD continuera à porter une attention particulière à la cohérence entre les objectifs du projet en termes de transition agroécologique et les indicateurs d'activités et d'impacts objectivement quantifiables et vérifiables liés.
- **Produire des références en appui à la prise de décision politique :** à ce stade, il est nécessaire de poursuivre les efforts de production de références pour étayer les impacts sociaux, économiques, biodiversité, climat de l'agroécologie. Les évaluations sont capitales pour **quantifier les impacts et améliorer les interventions de l'AFD en faveur de l'intensification agro-écologique**, sur des sujets tels que la viabilité économique de cette intensification, les conditions économiques et socio-politiques de son développement, l'organisation des acteurs des filières pour la répartition des efforts de la transition agro-écologique, ou encore l'introduction d'une mécanisation adaptée dans les parcelles agroécologiques pour la réduction de la pénibilité du travail – en considérant également, selon les cas, les possibles effets néfastes de la mécanisation. **La production de références par une collaboration accrue et continue avec les organismes de recherche, les OSC, etc.** sera indispensable pour mener le dialogue de politiques publiques avec les pays et institutions sous-régionales partenaires de l'AFD.

Pratiques agricoles, de la parcelle au paysage

- **Promouvoir le recours aux diagnostics territoriaux initiaux incluant les différents acteurs du territoire :** les activités agroécologiques reposent sur une connaissance fine du milieu, notamment des systèmes de production ainsi que des systèmes agraires. Lorsque l'étude de faisabilité du projet ne le prévoit pas, ces diagnostics pourraient être réalisés en démarrage de projet. Par ailleurs, l'étape d'appropriation des résultats de ces diagnostics initiaux par les partenaires (notamment ministères techniques et des finances) aux différentes échelles territoriales est cruciale pour aboutir à des logiques d'intervention pertinentes.
- **Articuler l'analyse des contextes et les leviers de changement.** Les diagnostics préalables aux projets ne doivent pas se limiter à l'identification des problèmes. Ils doivent en interroger les causes et analyser les configurations institutionnelles (jeux d'acteurs, rapports économiques,

existence d'accords commerciaux sur les denrées agricoles etc.) qui en sont à l'origine pour identifier les leviers d'action, ou de changement, réellement pertinents. La mise en œuvre de ces leviers doit être appréhendée comme une approche processus/programmative, laquelle suppose flexibilité et réajustement continu, en fonction des résultats intermédiaires.

- **Accompagner les partenaires et clients dans le renouvellement des approches d'appui aux exploitations agricoles** pour passer d'une démarche de diffusion d'un modèle à une démarche d'accompagnement d'un changement, en i) intégrant la diversité des systèmes de production, ii) mobilisant des connaissances partagées entre agriculteurs/agricultrices et une variété d'acteurs, iii) étant conscient que les innovations agroécologiques ne procèdent pas d'une diffusion linéaire mais de processus de co-construction de nouveaux systèmes.
- **Encourager la définition et la mise en œuvre de projets articulant expérimentations en milieu paysan, suivi-évaluation des changements, et développement à plus grande échelle de techniques innovantes.** Le maintien d'expérimentations en milieu contrôlé, sur le long terme reste également nécessaire, en complément du milieu paysan.
- **Soutenir dans la durée** les transitions agroécologiques promues, condition indispensable pour accompagner toute transition de manière durable, en recherchant des mécanismes de pérennisation.

Acteurs et réseaux

- **Agir pour promouvoir un environnement favorable au développement de l'agroécologie** en s'attachant aux conditions d'accès aux services en amont de la production : semences, intrants, crédit, petite mécanisation, etc.
- **Encourager l'engagement des filières agricoles en faveur de la transition agroécologique** aussi bien sur des marchés locaux qu'internationaux (projets en faveur des signes de qualité et certification en lien avec des filières plus transparentes et rémunératrices, etc.).
- **Promouvoir les échanges d'expériences et la consolidation de références et de connaissances sur l'agroécologie notamment en adossant les approches techniques à ces dynamiques d'acteurs et réseaux** (incluant l'amont, l'aval, les consommateurs). Parmi les réseaux à mobiliser, comptent également les groupements, syndicats et organisations de producteurs aux différentes échelles, interprofessions (notamment autour de filières de qualité, certification), recherche, secteur privé, collectivités ou systèmes participatifs de garantie (SPG), etc. La mise en réseau de ces acteurs constitue une manière de porter la voix des acteurs à des échelles nationales ou supranationales et ainsi apporter une visibilité voire une reconnaissance politique de l'agroécologie.

Politiques publiques

- **Accompagner les initiatives de construction des politiques publiques autour de l'agroécologie.** Le passage à l'échelle de la transition agroécologique nécessite de mobiliser toute la gamme des leviers politiques et financiers : réglementation et contrôle des intrants chimiques, dispositifs de conseil et de formation, soutiens publics au revenu des agriculteurs (éventuellement par le biais de paiement pour services environnementaux (PSE), ou financement du coût de la transition pour les exploitation – exemples des aides à la conversion pour l'agriculture biologique), mise en œuvre des réformes foncières, appuis aux collectivités locales pour des projets de territoires (à l'image des Projets alimentaires territoriaux), sensibilisations sur la nutrition, implication des banques et IMF sur les thématiques de finance verte, réglementation commerciale...
- **Contribuer à l'identification de stratégies pour le financement de la TAE (chantier interne à engager).** Les questions de financement de cette transition des modes de production et de la rémunération sur le long terme (marché ? labellisation ? PSE ?) doivent pouvoir être traitées.
- **Favoriser l'intégration de l'agroécologie dans les dispositifs de formation supérieure, de formation professionnelle agricole et rurale existants** (mise à jour des curricula, formations de formateurs et du personnel éducatif) ainsi que dans les programmes d'insertion et d'installation des jeunes en zone rurale.
- **Promouvoir l'approche One Health** comme levier pour la mise en œuvre des transitions agroécologiques (co-bénéfices climat, biodiversité, santé)

ANNEXE 1 : DEFINITIONS

Approche de Développement agricole	Principes	Pratiques	Critiques/controverses
Agriculture « conventionnelle » ou issue de la Révolution Verte	On qualifie de « conventionnelle » l'agriculture issue de la transformation technologique et structurelle des années soixante. Les techniques sont fondées sur un forçage des systèmes écologiques et biologiques par des intrants externes ayant un contenu élevé en produits de synthèse et en énergie (Griffon, 2013). La Révolution Verte correspond à une logique de maîtrise du milieu et des facteurs de variabilité. Elle vise une artificialisation poussée des agrosystèmes et cherche une indépendance à l'égard de la variabilité climatique et biologique. Elle fut principalement mise en œuvre dans des pays où l'eau était abondante et les densités de population fortes, facteurs essentiels à sa réussite en milieu de petites exploitations. (Michel Griffon, Jacques Weber, 1995, Vers une révolution doublement verte)	Elle se caractérise par l'emploi de variétés végétales à haut rendement, l'utilisation massive d'engrais et de produits phytosanitaires, ce qui la rend intensive en intrants chimiques, quelquefois intensive en irrigation, presque toujours utilisatrice de crédits de campagne (financement des intrants) et d'équipement ce qui la rend intensive en capitaux. Elle se base également en élevage sur des races améliorées et une protection médicamenteuse et sanitaire étendue (Griffon, 2013).	Plafonnement des rendements, la dégradation des milieux (eau, air, etc.), l'épuisement des ressources nécessaires à la production agricole (phosphore, énergie, sols, biodiversité, etc.) et d'importants impacts climatiques. Là où la Révolution Verte a eu les succès escomptés dans l'accroissement des rendements, on sait aujourd'hui que ces succès ont engendré des coûts environnementaux non pris en compte par les marchés : salinisation des sols et remontée des nappes dans les zones intensément irriguées, pollution par les intrants chimiques, perte de diversité biologique, notamment dans les cultivars locaux, baisse de fertilité et érosion hydrique dans les zones d'agriculture pluviale. (Michel Griffon, Jacques Weber, 1995, Vers une révolution doublement verte)

Approche de Développement agricole	Principes	Pratiques	Critiques/controverses
Agriculture Biologique Système de production qui repose sur la gestion des écosystèmes et s'interdit l'utilisation d'intrants chimiques synthétiques (engrais et pesticides inorganiques) ⁵⁰ .	Selon la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM)⁵¹, <u>4 principes</u> : - La santé des sols, des plantes, des animaux, des hommes et de la planète, comme étant une et indivisible. - L'écologie : fondée sur les cycles et les systèmes écologiques vivants. - L'équité en relation avec l'environnement commun et aux opportunités de la vie. - Le principe de précaution : conduire l'agriculture biologique de manière prudente et responsable.	- Elimination des intrants chimiques et synthétiques. Repose sur des processus écologiques et des sources naturelles d'éléments nutritifs comme le compost, les résidus de culture et le fumier. Réduction du travail du sol. - Favorise à long terme la stabilisation des caractéristiques édaphiques et encourage l'amélioration de la qualité des sols si elle associée à la protection des sols - S'accompagne de mécanismes de certification qui soutiennent les prix de vente des produits biologiques.	- Controverse sur l'utilisation du labour, fréquente en AB mais pourtant très dommageable pour la vie des sols et les émissions de GES - Mécanismes de certification par des organismes tiers peuvent être coûteux pour les petits producteurs (notamment pays du sud) - Controverses autour de la productivité : certaines études montrent que les systèmes conventionnels ont des rendements plus élevés que les systèmes biologiques diversifiés dans certains contextes⁵², alors que d'autres ont conclu que les systèmes diversifiés obtenaient de meilleurs résultats dans les pays en développement, cette différence pouvant atteindre 80 %⁵³. Pour autant, les éventuels écarts de rendements sont supposés être compensés par une réduction des coûts de production et/ou des prix de vente plus élevés des produits certifiés. - Controverses autour de la cohérence entre les engagements de l'agriculture biologique en faveur de l'environnement et certains systèmes de production dont les produits sont majoritairement destinés aux exportations et/ou sont liés à d'autres problématiques (accaparement de terres, déforestation) non prises en compte dans la certification

⁵⁰ HLPE c/o FAO, « Approches agroécologiques et autres approches innovantes pour une agriculture durable et des systèmes alimentaires qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition ».

⁵¹ IFOAM - Organics International, « The Four Principles of Organic Agriculture ».

⁵² Reganold et Wachter, « Organic agriculture in the twenty-first century ».

⁵³ Badgley et al., « Organic Agriculture and the Global Food Supply ».

Approche de Développement agricole	Principes	Pratiques	Critiques/controverses
Agroforesterie Terme qui désigne les pratiques où les arbres sont associés à l'agriculture, ainsi que le domaine interdisciplinaire qui englobe les systèmes d'utilisation des terres, à différentes échelles [...] qui impliquent des interactions entre les arbres, les personnes et l'agriculture ⁵⁴ .	- L'exploitation des services écosystémiques que fournissent les arbres intégrés à des dispositifs agricoles peut entretenir une forte productivité sans pour autant causer de dégradation à l'environnement. - Les mécanismes spécifiques sont une meilleure alimentation mutuelle des cycles de l'eau et des nutriments, une plus grande abondance des micro-organismes des sols et une intensification de leur activité, une absorption des chocs climatiques, un degré supérieur de stockage du carbone dans la végétation et le sol, et la diversification des revenus et celle des régimes alimentaires. - Les savoirs locaux ont été reconnus comme ressource indispensable (importance de la recherche participative).	- Plusieurs types de pratiques associées : l'agroforesterie sylvo-arable (arbres dans les champs cultivés), le sylvo-pastoralisme ou prés-vergers (arbres dans les pâturages), l'implantation d'arbres commensaux ou de cultures agricoles dans des systèmes de production alliant arbres vivaces et cultures (caféiers, cacaoyers, théiers, hévéas, palmiers oléagineux, cocotiers...), l'agriculture en forêt (forêts pâturées et exploitation maîtrisée de produits forestiers non ligneux), les modes de production végétale multi-étage (dont les potagers domestiques), les boisés paysans. - Réduction du travail du sol. - L'approche est facilitée par des plateformes d'innovation multipartites et appuyée par la modélisation des trajectoires des moyens d'existence.	- Concept ambigu et souvent mal défini — il existe une grande variété de pratiques dites agroforestières. - Certains systèmes agroforestiers s'associent (i) à des pratiques impactant négativement l'environnement : monocultures, plantation d'espèces exotiques, réalisation de coupes à blanc pour implanter des plantations commerciales ou (ii) ayant des effets socio-économiques défavorables : dépendance aux revenus monétaires (voire réduction de la souveraineté alimentaire au profit de cultures « de rente »), croissance des inégalités, investissements spéculatifs ou afflux de migrants dans les zones de conservation ou les forêts comme conséquences socioéconomiques⁵⁵.
Permaculture Pensée systémique qui s'appuie sur une compréhension poreuse des frontières entre agriculture et écologie et sur une vision du territoire comme résultat d'un processus de coévolution entre les systèmes humains et naturels ⁵⁶ .	- Stratégies de raisonnement spatial qui sont utilisés pour analyser les conditions du site, sélectionner les pratiques et les intégrer aux conditions du site et aux objectifs d'utilisation des terres. - L'accent est mis sur : • La spécificité du site, y compris l'attention portée au microclimat.	Dans la conception des systèmes agricoles, les permaculteurs encouragent les polycultures complexes à plusieurs strates, avec des plantes vivaces, l'intégration des cultures et des animaux, une grande diversité d'habitats, la gestion de l'eau sur l'ensemble du paysage et la production d'énergie durable sur place⁵⁸.	- Ses opposants affirment que les praticiens de la permaculture peuvent être réticents à s'impliquer dans une recherche scientifique systématique dont les résultats pourraient remettre en cause ou tempérer leurs affirmations idéalistes et simplifiées. - D'autres mettent en doute les possibilités de mise à l'échelle ou de pouvoir sortir du revenu

⁵⁴ Sinclair, « AGROFORESTRY ».

⁵⁵ Ollinaho et Kröger, « Agroforestry transitions ».

⁵⁶ Chakroun, « La permaculture au sein des dynamiques territoriales ».

⁵⁸ Morel, Leger, et Ferguson.

Approche de Développement agricole	Principes	Pratiques	Critiques/controverses
	- L'interaction entre les composants à plusieurs échelles, depuis les polycultures à l'échelle du champ jusqu'à la diversité de l'utilisation des terres à l'échelle de l'agroécosystème. - La configuration spatiale en tant que facteur clé des fonctions multiples. - Au-delà de la conception écologique fondée sur des données scientifiques, la permaculture encourage les praticiens à établir des <i>liens émotionnels et subjectifs</i> avec la terre et à développer leur imagination et leur créativité en tant qu'éléments précieux du processus de conception⁵⁷.		ou suffisamment de produits commercialisables Pour autant, des recherches scientifiques ont commencé à documenter ces aspects, voir à ce propos les résultats de l'étude de l'INRAE sur la ferme maraîchère du Bec Hellouin en France.
Agriculture régénératrice Mode holistique de gestion des terres qui s'appuie sur la séquestration du carbone et la restauration de la santé du sol, la résilience des cultures et leur contenu élevé en éléments nutritifs ⁵⁹ .	Selon <i>Regenerative International</i> ⁶⁰ , l'agriculture régénératrice : - Contribue à la création et au renforcement des sols, de leur fertilité et de leur santé. - Augmente la percolation de l'eau et la rétention d'eau - Augmente la biodiversité et la santé et la résilience des écosystèmes. - Inverse les émissions de carbone de notre agriculture actuelle en une séquestration de carbone.	Nombreuses pratiques associées : SCV, rotations de cultures, cultures en courbes de niveau, cultures de contour, bandes enherbées, haies vives, brise-vents, digues, petits barrages, usage du compost /des fumiers animaux qui restaurent le microbiome des plantes et du sol, semis direct, modèles <i>push-pull</i> de lutte biologique, bonnes pratiques de gestion du pâturage (planification du pâturage, sylvopastoralisme).	La capacité de séquestration du carbone de ces pratiques a été jugée exagérée voire contredites par certains articles scientifiques ^{61 62}. Le concept demeure encore flou. La majorité des producteurs qui s'en réclament mettent en avant surtout les pratiques suivantes : - Non labour et cultures de couverture - Elevage à pâturage tournant de haute densité de charge (« mob grazing »)

⁵⁷ Morel, Leger, et Ferguson, « Permaculture ».

⁵⁹ « Qu'est Ce Que l'Agriculture Régénératrice? »

⁶⁰ « Qu'est Ce Que l'Agriculture Régénératrice? »

⁶¹ Garnett et al., « Ruminating on Cattle, Grazing Systems, Methane, Nitrous Oxide, the Soil Carbon Sequestration Question – and What It All Means for Greenhouse Gas Emissions ».

⁶² Nordborg et Röö, « Holistic Management – a Critical Review of Allan Savory's Grazing Method. »

Approche de Développement agricole	Principes	Pratiques	Critiques/controverses
Agriculture de conservation Agriculture reposant sur une forte réduction, voire une suppression du travail du sol, une couverture permanente des sols et des successions culturales diversifiées ⁶³ .	Vise à accroître la biodiversité et à stimuler les processus biologiques naturels qui ont lieu au-dessus et en dessous de la surface du sol, ce qui contribue à une utilisation plus efficace de l'eau et des nutriments, et permet d'améliorer durablement la production végétale.	-Une perturbation mécanique des sols minimale (pas de travail du sol) par le semis direct de semences et / ou d'engrais. -Une couverture organique des sols permanente faite de résidus végétaux et/ou de cultures de couverture (Semis sous couvert végétal - SCV). -La diversification des espèces cultivées, à travers des séquences de cultures variées et des associations impliquant au moins trois cultures différentes.	- Risque d'une appropriation partielle conduisant à des niveaux d'intrants chimiques élevés (si la réduction du travail du sol s'opère sans allongement suffisant des rotations, les adventices peuvent être difficiles à maîtriser) - Associé dans de nombreux pays à une agriculture capitaliste (US, Amérique latine). - Il existe des formes sans couverture des sols, fortement consommateurs d'herbicides totaux⁶⁴. - Elle est souvent comprise dans sa pratique la plus simple (non labour ou travail du sol simplifié) et moins dans sa version complète (systèmes sous couvert végétal = SCV : non labour + plantes de couverture + rotations)
Intensification durable Augmentation de la valeur ajoutée générée par unité de surface par augmentation des rendements obtenue tout en protégeant, voire en régénérant, les ressources naturelles ⁶⁵	Objectif d'augmenter la production tout en maintenant un taux de conversion des terres aussi faible que possible (maximisation des rendements) - Accroissement de l'efficacité d'utilisation des ressources et l'optimisation de l'application des intrants externes. - Minimisation des incidences négatives directes de la production alimentaire sur l'environnement.	Nombreuses pratiques associées : microdosage d'engrais synthétiques, agriculture de précision, l'analyse des sols, la conservation des sols, l'espacement des semences, les pratiques de conservation de l'eau, le travail de conservation du sol, la rotation améliorée des cultures et l'utilisation de paillis vivants et résiduels pour couvrir le sol; l'utilisation de légumineuses, de cultures de couverture et de cultures intercalaires en rotation, les cultures en couloir, l'agroforesterie, et la lutte antiparasitaire intégrée; la sélection végétale, l'hybridation, la biofortification, la sélection assistée par marqueurs	- Difficulté de définir ses déclinaisons de manière précise, et critique liée au fait que l'intensification durable puisse servir de prétexte aux tenants pour maintenir le « statu quo »⁶⁶ de l'agriculture conventionnelle. - Se concentre sur la production agricole, au détriment d'autres variables (sociales, adaptation du changement climatique...) « aussi ou plus importantes qui influencent la sécurité alimentaire »⁶⁷.

⁶³ FAO, « Agriculture de conservation ».

⁶⁴ Rebulard, *Le défi alimentaire*.

⁶⁵ Pretty et Bharucha, « Sustainable intensification in agricultural systems ».

⁶⁶ Struik et Kuyper, « Sustainable intensification in agriculture ».

⁶⁷ Loos et al., « Putting meaning back into "sustainable intensification" ».

Approche de Développement agricole	Principes	Pratiques	Critiques/controverses
	- Comblement des écarts de rendement qu'accusent les terres agricoles sous-performantes. - Optimisation de l'utilisation des variétés végétales et des races d'élevage sélectionnés. - Accent sur les gains économiques ou de productivité. - Solutions de marché comme voie de généralisation des innovations.	moléculaires, la culture histologique, l'ADN recombinant, l'hybridation du bétail, l'insémination artificielle et le transfert d'embryons, des filières agro-industrielles inclusives, la micro-assurance, le financement agricole, les chaînes de valeur, les coopératives agricoles, la sensibilisation et la vulgarisation.	
L'agriculture climato-intelligente (CSA) Désigne les technologies, les pratiques et les approches qui augmentent durablement la production agricole, tout en entretenant et en améliorant les ressources naturelles de base ⁶⁸	- Augmentation durable de la productivité des exploitations agricoles. - Renforcement de la capacité d'adaptation des agriculteurs par le renforcement de leur résilience (réduction des risques à court terme). Atténuation des émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture lorsque cela est possible	Ne propose pas de modalités précises de mise en œuvre, mais comme dans l'intensification durable, l'accent est mis sur les technologies, les politiques et le financement ⁶⁹ .	- Accusé de s'inscrire dans le modèle d'agriculture conventionnelle et industrialisée, dans laquelle les agriculteurs sont dépendants des sociétés agrochimiques pour les intrants externes et des marchés mondiaux pour la vente des produits⁷⁰. - Ne tient pas du tout compte du sujet biodiversité comme élément majeur de résilience - Se concentre sur la production agricole, au détriment d'autres variables (sociales, adaptation du changement climatique...), propose des systèmes de production linéaires (par opposition aux systèmes circulaires), avec des modèles de production spécialisés et centralisés.

⁶⁸ FAO, « L'agriculture intelligente face au climat ».

⁶⁹ Saj et Torquebiau, « Climate-Smart Agriculture, Agroecology and Soil Carbon ».

⁷⁰ Pimbert, « Agroecology as an Alternative Vision to Conventional Development and Climate-Smart Agriculture ».

Approche de Développement agricole	Principes	Pratiques	Critiques/controverses
Les chaînes de valeur alimentaires durables Constituées de toutes les parties prenantes qui participent aux activités coordonnées de production et de création de valeur nécessaires pour produire des denrées alimentaires. Recherche des effets positifs pour la société sans épuiser les ressources naturelles⁷¹	Approche mise en pratique par de nombreuses initiatives de petits agriculteurs et du secteur privé couvrant généralement l'ensemble du sous-secteur national du produit considéré. Vise à valoriser un produit agroalimentaire en le transformant, en le stockant ou en le transportant ou en lui retirant son caractère saisonnier au fil du temps. - Selon la FAO ⁷², une chaîne de valeur alimentaire durable : • Est rentable d'un bout à l'autre (durabilité économique) • A de larges effets positifs pour la société (durabilité sociale) • A un impact positif ou neutre sur l'environnement naturel (durabilité environnementale).	- Appui aux organisations et coopératives d'agriculteurs pour améliorer leur capacité de négociation. - Amélioration en structures de gouvernance (liens horizontaux) dans la chaîne de valeur. - Systèmes participatifs de garantie	- L'approche part du principe que les chaînes de valeur sont des systèmes dynamiques et animés par le marché, dont la dimension centrale est la gouvernance, et pour lesquels la valeur ajoutée et la durabilité sont des mesures explicites et multidimensionnelles de la performance, évaluées au niveau global. Ceci peut être jugé insatisfaisant pour témoigner d'une réelle contribution à ces enjeux.

⁷¹ FAO, « Plateforme de Connaissances sur les Chaînes de Valeur Alimentaires Durables ».

⁷² FAO.

ANNEXE 2 : INDICATEURS AGREGEABLES AGROECOLOGIE

Objectif spécifique II.2. Réduire l'empreinte écologique des modes de production agricole et renforcer leur résilience	
<i>Intitulé de l'indicateur agrégable</i>	Nombre d'exploitations familiales agricoles en conversion vers des systèmes agroécologiques
<i>Unité</i>	EFA
<i>Description</i>	Au vu de la diversité et l'hétérogénéité des pratiques en matière d'agroécologie, la qualification du changement de pratique qu'il est question d'accompagner doit être faite en définissant la performance agroécologique initiale (ou quelle est la situation "conventionnelle") et la performance finale escomptée, en des termes simples et non jargonneux (de type "développement de l'agroécologie"). Les indicateurs de suivi de ces changements de pratiques doivent être définis au cas par cas, mais en cumulant au moins deux des critères suivants : - Soutien du transfert de fertilité (élevage –cultures) ; - Renouvellement de la biomasse ; - Gestion des matières organiques, de l'activité biotique et physico chimique et de la structure des sols ; - Couverture de sol accrue ; - Rotation des cultures ; - Diversification des systèmes de production ; - Diversification génétique ; - Rationalisation de l'usage des intrants chimiques.
<i>Mesure et collecte des données</i>	Comptabilisation des EFA qui ont adopté ou montrent des signes d'adoption de pratiques agricoles plus durables (par rapport à la situation de référence), tel que cela a été défini par le projet. Le comptage des exploitations familiales agricoles qui s'inscrivent en fin de projet dans des logiques plus ou moins abouties d'adoption de pratiques agroécologiques est certainement complexe et appellera forcément la mise en place d'un dispositif d'enquêtes exhaustif ou statistique suivant le nombre de bénéficiaires. C'est un indicateur de moyens, qui veut rassembler toutes les initiatives de transition vers une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement. Il se mobilise uniquement pour les projets qui réalisent des interventions directement auprès d'EFA (conseil, vulgarisation, formation).
<i>Source de données</i>	Les données à collecter peuvent mêler de l'observation participante et des enquêtes qualitatives sur les opinions et les pratiques des agriculteurs.rices. à un relevé des assolements, avant et après projet.
<i>Précautions d'utilisation</i>	L'utilisation de cet indicateur présente l'écueil évident de se replacer dans une logique dirigiste et de vulgarisation : l'indicateur pourra être renseigné si et seulement si les agriculteurs « se conforment » à la vision du projet en matière d'agroécologie et adoptent les pratiques recommandées. Cela ne disqualifie pas pour autant l'intérêt qu'il y a à s'intéresser aux changements de pratiques et transformations agricoles, mais il est donc essentiel de co-construire ces transformations avec les agriculteurs concernés et d'identifier avec eux les critères d'adoption.
<i>Pour aller plus loin</i>	• LEVARD L., BERTRAND M., MASSE P. (Coordination), 2019, Mémento pour l'évaluation de l'agroécologie, Méthodes pour évaluer ses effets et les conditions de son développement, GTAE-AgroParisTech-CIRAD-IRD • FERRAND P., LE JEUNE S., 2018, Agroecology Futures: Inspiring and innovating stories from the Agroecology Learning Alliance in South East Asia, ALISEA & GRET, Vientiane, Lao PDR

Objectif spécifique II.2. Réduire l'empreinte écologique des modes de production agricole et renforcer leur résilience	
Intitulé de l'indicateur agrégeable	Superficies en conversion vers des systèmes agroécologiques
Unité	Ha
Description	Cet indicateur doit s'entendre à l'échelle des EFA. C'est une traduction en termes physiques de l'indicateur précédent. Il est par contre plus contraignant car il doit montrer des changements concrets, apparents, sur les parcelles. Sont considérées comme « agroécologiques » les surfaces cumulant au moins deux critères parmi les suivants : - Soutien du transfert de fertilité (élevage –cultures) ; - Renouvellement de la biomasse ; - Gestion des matières organiques, de l'activité biotique et physico chimique et de la structure des sols ; - Couverture de sol accrue ; - Rotation des cultures ; - Diversification des systèmes de production ; - Diversification génétique ; - Rationalisation de l'usage des intrants chimiques.
Mesure et collecte des données	Comptabilisation des surfaces totales d'EFA ayant adopté des pratiques agroécologiques durant le projet.
Source de données	Enquêtes auprès des EFA sur leurs assolements et pratiques agricoles, vérifiables sur l'exploitation (proxy défini par rapport au nombre d'EFA converties) ; estimation par télédétection Pour le suivi satellitaire : • https://wapor.apps.fao.org/home/1 : Evolution de la valorisation du mètre cube d'eau. Peut être utilisé comme proxy. • https://croplands.org/app/map?lat=0&lng=0&zoom=2 : Evolution des superficies de cultures agricoles. • https://earthengine.google.com/ • https://www.copernicus.eu/fr • https://global-surface-water.appspot.com/map • https://www.globalforestwatch.org/
Précautions d'utilisation	L'indicateur est aussi à combiner avec un bilan CO2 et doit également interroger les problématiques de land-sparing (les pratiques agroécologiques peuvent être plus ou moins intensives et avoir donc des impacts sur les équilibres avec les écosystèmes naturels). Généralement les projets concernés auront une contribution modérée en termes de bilan CO2 lié au stockage du carbone par l'exploitation (atténuation des émissions de gaz à effet de serre par la séquestration du carbone dans les sols).

BIBLIOGRAPHIE

- Agrisud, 2020, *L'agro-écologie en pratiques*, guide de capitalisation des expériences de terrain d'Agrisud et de ses partenaires, www.agrisud.org.
- Altieri, M.A., 1986, *L'agroécologie: bases scientifiques d'une agriculture alternative*. Paris, Debard.
- Arrignon, M. 2020, « La transition agro-écologique: une politique de développement durable comme les autres? » *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 20, n°1, <https://doi.org/10.4000/vertigo.27869>.
- BMZ, 2021, *Implementation of agro-ecological approaches in development cooperation*.
- Calame M., 2016, *Comprendre l'agroécologie, origines, principes et politiques*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer, www.eclm.fr.
- CIDSE, 2020, « Finance for Agroecology: More than Just a Dream? An Assessment of European and International Institutions' Contributions to Food System Transformation. » *Policy Brief*, septembre 2020. <https://www.cidse.org/2020/09/30/finance-for-agroecology-more-just-than-a-dream/>.
- Cochet H., Ducourtieux O., Garambois N. (coord.), 2018, *Systèmes agraires et changement climatiques au Sud. Les chemins de l'adaptation*, éditions Quae, 269 p.
- Côte F.X., Poirier-Magona E., Perret S., Roudier P., Rapidel B., Thirion M.C., 2018, *La transition agro-écologique des agricultures du Sud*, collection Cirad-AFD, Versailles, Éditions Quae.
- DG INTA / EU, 2021, « Supporting the transformation of agricultural and food systems through agroecological approaches », *Capacity4dev*, <https://europa.eu/capacity4dev/desira/documents/supporting-transformation-agricultural-and-food-systems-through-agroecological-approaches>.
- Doré, T. & Bello S., 2019, *Les mondes de l'agroécologie*, Versailles, Éditions Quae.
- FAO. 2021. *TAPE - Outil pour l'évaluation des performances de l'agroécologie 2019. Processus de développement et guide d'application. Version test.* Rome, <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb4706fr>
- Gliessman S., 2015., *Agroecology: The Ecology of Sustainable Food Systems*. 3ème édition. CRC Press/Taylor and Francis Group.
- HLPE c/o FAO, 2019, *Approches agroécologiques et autres approches innovantes pour une agriculture durable et des systèmes alimentaires qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition*, <https://www.fao.org/agroecology/database/detail/fr/c/1242143/>
- Hubert B. & Couvet D., 2021, *La transition agro-écologique. Quelles perspectives en France et ailleurs dans le monde*, Académie d'Agriculture de France-Presses des Mines, deux tomes.
- IFAD, 2021, *Stock-take report on agroecology in IFAD operations: An integrated approach to sustainable food systems*, <https://www.ifad.org/documents/38714170/39155702/PMI+Agroecology+assessment.pdf/d39e37dd-8c35-c909-669d-906bb3ad716f?t=1631019354584>.
- Inter-réseaux Développement rural, 2014, « Agro-écologie en Afrique de l'Ouest et du Centre : réalités et perspectives », *Grain de sel*, n°63-64, www.inter-reseaux.org.
- JRC Technical Report, 2020, *Agroecological practices supporting food production and reducing food insecurity in developing countries. A study on scientific literature in 17 countries*, Publications Office of the European Union, <https://publications.europa.eu/en/publications>.
- Levard L., Vogel A., Castellanet C., Pillot D., 2014, « Agroécologie, évaluation de 15 ans d'actions d'accompagnement de l'AFD, Ex-post n°58, www.afd.fr.
- Levard L.(coord.), 2023, *Guide pour l'évaluation de l'agroécologie. Méthode pour apprécier ses effets et les conditions de son développement*, GTAE-AgroParisTech-Cirad-IRD-Institut Agro Montpellier.
- Wezel, A., S. Bellon, T. Doré, C. Francis, D. Vallod, et C. David, 2009, « Agroecology as a Science, a Movement and a Practice. A Review ». *Agronomy for Sustainable Development*, 29, n°4, pp. 503-515. <https://doi.org/10.1051/agro/2009004>.

À propos de l'Agence française de développement :

L'Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



www.afd.fr

Twitter : @AFD_France – Facebook : AFDOfficiel – Instagram : afd_france

5, rue Roland Barthes – 75598 Paris Cedex 12 – France

Tél. : +33 1 53 44 31 31